



Nations Unies

**Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5H**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5H

**Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
A. Généralités	7
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode	7
C. Constatations et recommandations	8
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	8
2. Aperçu de la situation financière	9
3. Gestion financière	11
4. Présentation des états financiers	11
5. État des recettes et des dépenses	12
6. Engagements non réglés et engagements futurs	13
7. Prestations dues à la cessation de service	14
8. Comptes bancaires	14
9. Biens durables	15
10. Gestion des risques	16
11. Passation de marchés	16
12. Passage aux normes IPSAS : progrès accomplis	18
13. Élaboration des programmes et suivi de l'exécution	19
D. Informations communiquées par l'administration	24
1. Passation par profits et pertes d'espèces, de créances et de biens	24
2. Versements à titre gracieux	24
3. Fraude et présomption de fraude	24
E. Remerciements	24
Annexe. État d'avancement de l'application des recommandations pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	25

III. Certification des états financiers	28
IV. Aperçu général livré par l'administration sur la situation financière	29
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.....	32
État financier I. Récapitulatif de tous les fonds : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds	32
État financier II. Récapitulatif de tous les fonds : actif, passif, réserves et soldes des fonds ..	34
État financier III. Récapitulatif de tous les fonds : flux de trésorerie	35
État financier IV. Activités de la Fondation : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds	37
État financier V. Activités de la Fondation : actif, passif, réserves et soldes des fonds.....	39
Tableau 5.1 Activités de la Fondation : état des crédits alloués	41
Tableau 5.2 Activités de la Fondation : état des contributions et des contributions annoncées mais non acquittées.....	44
État financier VI. Activités de coopération technique : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds.....	51
État financier VII. Activités de coopération technique : actif, passif, réserves et soldes des fonds	53
Tableau 7.1 Activités de coopération technique : état des crédits alloués	54
Tableau 7.2 Activités de coopération technique : contributions	56
État financier VIII. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds	60
Notes relatives aux états financiers	62

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2012

J'ai l'honneur, conformément à l'article 6.5 du Règlement financier et à la règle de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies, de vous transmettre le rapport financier et les comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris ceux se rapportant à des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, que j'approuve par la présente.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Directrice exécutive
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
(*Signé*) Joan Clos

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

1. Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, qui figurent dans le présent document, soit l'état récapitulatif des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état récapitulatif des flux de trésorerie (état III), ainsi que les autres états, tableaux et notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

2. Il incombe à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat d'établir et de présenter objectivement les états financiers de l'organisation selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

4. Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

5. Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

6. Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

7. Nous estimons en outre que les opérations comptables d'ONU-Habitat qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

8. Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière d'ONU-Habitat, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) **Terence Nombembe**

30 juin 2012

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé de promouvoir des agglomérations viables sur le plan social et environnemental qui permettent d'assurer à tous un logement convenable. À ce titre, il informe les États Membres et les aide à formuler des politiques et des lois pour améliorer les conditions de vie, et il appuie des activités opérationnelles visant notamment à améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Outre son siège à Nairobi, ONU-Habitat a trois grands bureaux régionaux – pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes –, des bureaux de liaison et d'information à New York, Bruxelles, Genève, Moscou, Beijing, Chennai (Inde), Amman et Budapest, et des bureaux de projet dans de nombreux autres pays et villes du monde entier. Il emploie quelque 380 fonctionnaires permanents, dont une centaine dans ses bureaux hors siège, et un nombre fluctuant d'agents recrutés en vertu de contrats spécifiques, en particulier sur le terrain. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant total de ses recettes s'est élevé à 430,9 millions de dollars, tandis que celui de ses dépenses s'est établi à 426,9 millions de dollars, d'où un excédent de 4 millions de dollars.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. À cette fin, il a examiné les opérations et activités financières au siège au Kenya et s'est rendu au bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, au Japon.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Formulation dans le rapport pour l'exercice biennal 2008-2009 d'une opinion assortie d'une observation

Dans son rapport sur les états financiers pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/65/5/Add.8), le Comité a émis une opinion assortie d'une observation concernant des ajustements (inscription en pertes) d'un montant de 1,6 million de dollars apportés à la valeur de biens durables, et fait des commentaires détaillés à ce sujet. Un ajustement (réévaluation à la hausse) d'un montant analogue (1,88 million de dollars) a été apporté au solde d'actifs au 31 décembre 2011, et dûment justifié par ONU-Habitat. Comme la valeur de l'ajustement ne dépasse pas le seuil de tolérance qu'il a fixé dans le cadre de sa vérification, et compte tenu des éléments fournis à l'appui de cet ajustement, le Comité n'a pas renouvelé dans son opinion pour l'exercice biennal 2010-2011 l'observation formulée pour l'exercice 2008-2009.

Conclusion générale du Comité

Une saine gestion financière est indispensable au fonctionnement efficace de toute organisation. Même si les modalités de gestion financière d'ONU-Habitat donnent généralement satisfaction, le Comité a relevé plusieurs domaines qui pourraient être améliorés, plus particulièrement le suivi et la gestion des fonds réservés aux projets, les soldes des comptes bancaires et les biens durables.

Un dispositif efficace de suivi de l'exécution est nécessaire pour tenir les décideurs informés de l'état d'avancement des programmes et leur donner les moyens de régler les problèmes rencontrés, ainsi que pour permettre à l'organisation de faire la preuve de son efficacité auprès de ses partenaires. De l'avis du Comité, les défaillances du cadre de suivi de l'exécution des programmes entraveraient la capacité d'ONU-Habitat de déterminer et de démontrer le rapport coût-performance de ses services. Il a constaté que les écarts entre les dépenses et les résultats n'étaient pas systématiquement expliqués dans les rapports sur l'exécution des programmes; que l'équipe de direction ne suivait pas régulièrement cette exécution; que les résultats indiqués ne s'accompagnaient de tous les justificatifs voulus; et que les enseignements tirés de l'évaluation des projets n'étaient pas regroupés et diffusés.

Principales constatations et recommandations

Gestion financière

Le Comité a constaté que des pertes de change avaient eu pour effet de réduire considérablement les fonds disponibles pour des projets. Deux cas, représentant une perte de change combinée de 1 million de dollars, ont été décelés lors de la vérification d'un échantillon de projets. À chaque fois, des promesses de dons dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis étaient reçues sans tenir compte du risque de perte ou de réduction de leur valeur pendant la période allant de l'annonce de la contribution au versement effectif des fonds, aucune mesure de gestion des taux de change n'ayant été prise pour atténuer ce risque. Jusqu'à présent, ONU-Habitat a assumé ces pertes en réduisant le montant des fonds disponibles pour les projets concernés.

Comptes bancaires, encaisse et placements

Le Comité a relevé l'absence de pièces justificatives concernant sept soldes bancaires dans les livres d'ONU-Habitat, avec un crédit (découvert) combiné de 221 342 dollars. Représentant des comptes non rapprochés d'exercices antérieurs, ces soldes ont été reportés plusieurs fois sans que les rapprochements ou sorties de bilan nécessaires ne soient effectués, ce qui remettait en cause l'intégrité des livres comptables.

Biens durables

Le Comité a constaté que les ajustements apportés aux registres d'inventaire d'ONU-Habitat à la fin de 2009 (pour 1,6 million de dollars) et à la fin de 2011 (pour 1,88 million de dollars) représentaient des fluctuations considérables de la valeur comptabilisé des biens (14,6 millions de dollars). Ces ajustements résultaient essentiellement de la tenue défaillante des registres d'inventaire concernant les projets dans les antennes de l'organisation, et étaient le signe que beaucoup restait à faire pour renforcer l'exhaustivité et l'exactitude des registres.

Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public : progrès accomplis

Le Comité a pu constater que la méthode retenue pour mettre en application les normes IPSAS était relativement structurée, ONU-Habitat participant pleinement aux travaux de l'équipe chargée du projet IPSAS à Nairobi. Cependant, l'organisation n'avait pas établi de plan de mise en œuvre complet, chiffré et assorti d'échéances, qui définirait précisément les risques et prévoirait les mesures d'atténuation correspondantes. ONU-Habitat court ainsi le risque de ne pas pouvoir appliquer les normes IPSAS en 2014 comme il l'avait prévu.

Élaboration des programmes et suivi de l'exécution

Le Comité a récemment arrêté une série de thèmes stratégiques autour desquels toutes ses activités s'articuleraient. Il n'a cependant pas défini de plan détaillé pour assurer la transition vers la mise en œuvre de ces thèmes. Le Comité prend note des progrès accomplis dans la définition d'un cadre permettant de mesurer et de gérer ses résultats, tout en constatant que les écarts observés entre les dépenses et les résultats ne sont pas expliqués dans les rapports semestriels sur l'exécution des programmes. De plus, dans à peu près la moitié des cas qu'il a examinés, le Comité a constaté que les résultats indiqués n'étaient pas toujours justifiés. Il a constaté également que les évaluations des projets n'étaient pas systématiquement compilées et analysées en vue de diffuser les enseignements à en tirer. De façon générale, c'est la capacité de l'administration de suivre les progrès et de justifier objectivement l'utilisation optimale des ressources qui s'en trouve affectée.

Recommandations

Le Comité formule des recommandations détaillées dans la partie principale du présent rapport, en se fondant sur les constatations susvisées. Pour résumer, il recommande principalement à ONU-Habitat :

- **De mettre en place des procédures pour atténuer les risques et pertes de change. Sous réserve des instructions du Siège de l'ONU, la possibilité de contracter une assurance change pourrait être envisagée;**
- **D'étudier avec l'Office des Nations Unies à Nairobi tous les soldes non justifiés figurant dans ses livres, et de prendre des mesures pour purger ces derniers en comptabilisant en pertes les soldes en question, selon qu'il conviendra;**
- **De s'employer avec l'Office des Nations Unies à Nairobi à renforcer les contrôles concernant la saisie et la comptabilisation de ses actifs, en établissant les raisons pour lesquelles des biens d'une valeur totale de 1,88 million de dollars n'ont pas été inscrits sur les registres d'inventaire durant l'exercice biennal considéré et en prenant des mesures pour remédier aux défaillances concernant la comptabilité et les contrôles;**

- **De s'empresseur d'arrêter un plan détaillé des changements à opérer pour que l'élaboration des programmes et la gestion des résultats tiennent compte de ses nouveaux thèmes stratégiques, lequel plan devrait comprendre un calendrier, énoncer des jalons pour la réalisation des principaux changements et préciser les modalités de suivi de l'exécution des programmes ainsi que les incidences financières; et de communiquer ce plan à son personnel;**
- **Au moment d'élaborer son nouveau plan stratégique, de définir des indicateurs de succès consistants, réalistes et mesurables, qui soient suffisamment ambitieux tout en restant réalisables;**
- **De faire en sorte que son comité de gestion examine régulièrement – au moins tous les six mois – les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées.**

Recommandations antérieures

Sur les 20 recommandations formulées pour l'exercice biennal précédent, 11 (55 %) ont été appliquées intégralement (contre 76 % pour l'exercice antérieur), 6 (30 %) étaient en cours d'application et 3 (15 %) n'avaient pas été appliquées. Par rapport à l'exercice 2008-2009, le taux d'application des recommandations a reculé. Le Comité est conscient du fait que, malgré les nombreuses mesures en cours, ONU-Habitat ne peut pas progresser notablement dans l'application de neuf des recommandations partiellement mises en œuvre tant que le Siège de l'ONU n'aura pas opéré des réformes plus larges. Le Comité apprécie qu'ONU-Habitat réponde concrètement aux préoccupations qu'il a soulevées dans le passé.

A. Généralités

1. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé de promouvoir des agglomérations qui soient viables des points de vue social et environnemental pour assurer à tous un logement convenable. Ayant son siège à Nairobi, il a également une dimension mondiale avec ses trois grands bureaux régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes; ses bureaux d'information et de liaison à New York, Bruxelles, Genève, Moscou, Beijing, Chennai (Inde), Amman et Budapest; et des bureaux de projet dans de nombreux autres pays et villes du monde entier.

2. Les activités d'ONU-Habitat sont financées à l'aide de dons versés à ses fonds d'affectations spéciale pour la coopération technique et à ceux pour l'habitat et les établissements humains (la Fondation) (comme il est indiqué dans les états financiers). Les activités de coopération technique sont principalement menées en partenariat avec les gouvernements des pays bénéficiaires. La Fondation collabore avec les États Membres et les partenaires d'ONU-Habitat pour mobiliser quatre types de ressources : des capitaux fournis par les banques et les investisseurs privés au niveau national; l'épargne des pauvres des villes, par l'entremise d'organismes à l'échelon des collectivités; des investissements publics provenant des administrations municipales et centrales; et des capitaux investis par les institutions financières internationales.

3. L'Office des Nations Unies à Nairobi fournit à ONU-Habitat des services administratifs et financiers, concernant notamment la gestion des ressources humaines, les achats et l'informatique. Bien que doté chacun de son propre mandat, l'Office et ONU-Habitat sont interdépendants. C'est la raison pour laquelle la plupart des recommandations faites à ONU-Habitat devraient être appliquées en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.

B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

4. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

5. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général

des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

6. Le Comité a également examiné les opérations d'ONU-Habitat en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes d'ONU-Habitat et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité s'est particulièrement intéressé à l'élaboration des programmes et aux rapports sur l'exécution des projets.

7. Dans le cadre de son contrôle, le Comité s'est rendu au siège d'ONU-Habitat au Kenya; il a également examiné les opérations sur le terrain au Japon en coordination étroite avec le Bureau des services de contrôle interne.

8. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient expressément soulevées.

9. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec ONU-Habitat, aux vues duquel il est fait la place qu'il convient.

C. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

10. Sur un total de 20 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2008-2009, 11 (55 %) avaient été appliquées intégralement et 6 (30 %) partiellement, tandis que 3 (15 %) n'avaient pas été mises en œuvre. On trouvera des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations dans l'annexe au présent rapport.

Recommandations en cours d'application

11. Le Comité a noté que la mise en œuvre intégrale des six recommandations partiellement appliquées était tributaire d'un certain nombre de modifications et de réformes qui échappent au contrôle direct d'ONU-Habitat et concernant : a) le financement des engagements liés à la cessation de service ou après le départ à la retraite; b) le renforcement du Système de gestion intégrée (SIG) pour améliorer l'enregistrement des contrats relatifs aux biens et aux services; c) la mise au point de systèmes permettant de contrôler en permanence la situation de trésorerie; d) l'incorporation des données traitées séparément à l'aide du logiciel Crystal dans un système unique de comptabilisation et de suivi interne; e) l'extension du système de gestion des stocks aux antennes et aux bureaux de liaison; et f) la mise en service de la fonctionnalité du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja) permettant d'éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal et de renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables à celles-ci. Tous ces éléments sont liés aux réformes en cours au Siège de l'ONU, telles que la mise en place du progiciel de gestion intégré et l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Recommandations non appliquées

12. Le Comité avait précédemment recommandé à ONU-Habitat de revoir, en collaboration avec le Siège de l'ONU, son mode de comptabilisation des indemnités pour frais d'études. ONU-Habitat a indiqué qu'il fallait pour cela que le Siège de l'Organisation change de politique. Par ailleurs, au paragraphe 91 de son précédent rapport, le Comité a recommandé à ONU-Habitat d'envisager de réviser sa politique d'évaluation des engagements au titre des congés en vue de l'adoption des normes IPSAS. Là aussi, ONU-Habitat a indiqué que cette question était traitée en coordination avec le Siège de l'Organisation. Il ne sera donc en mesure de mettre en œuvre ces deux recommandations qu'après avoir reçu des instructions du Siège de l'ONU et dans le cadre du passage aux normes IPSAS.

13. Le Comité avait également recommandé à ONU-Habitat de veiller à ce que tous les indicateurs de succès soient étayés par des pièces justificatives. Son examen de l'élaboration et de la gestion des programmes a fait ressortir que ces pièces n'étaient toujours pas suffisantes et il a révisé sa recommandation, dans la section pertinente du présent rapport, pour remplacer la précédente.

2. Aperçu de la situation financière*Recettes et dépenses*

14. Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 430,9 millions de dollars tandis que celui des dépenses s'est établi à 426,9 millions de dollars, ce qui donne un excédent net avant ajustements de 4 millions de dollars. Par rapport à l'exercice financier précédent, les recettes ont augmenté de 28,4 %, ou 95,3 millions de dollars.

15. En 2010-2011, les contributions volontaires ont atteint 398,4 millions de dollars, soit 92,5 % des recettes totales de l'exercice. Révélatrices du soutien prononcé des donateurs, elles ont progressé de 100 millions de dollars, ou 34,1 %, par rapport aux contributions de 2008-2009, qui s'établissaient à 298,3 millions de dollars. Sur les contributions volontaires recueillies par ONU-Habitat, 104,7 millions de dollars étaient destinés au financement des activités de sa fondation, soit une diminution de 16,5 % par rapport aux 125,3 millions de dollars recueillis au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

16. Les dépenses ont augmenté de 33,2 %, soit d'un montant de 106,5 millions de dollars. En conséquence, malgré la progression des recettes, l'excédent a diminué de 73,7 % par rapport à 2008-2009 pour s'établir à 15,2 millions de dollars. Il diminue régulièrement depuis 2006-2007. À ce sujet, le Comité a relevé qu'ONU-Habitat était davantage en mesure d'affecter les ressources qu'il reçoit à l'exécution d'une plus grande partie de son programme de travail, plutôt que d'accumuler des excédents.

Éléments de l'actif et du passif

17. Pour l'exercice considéré, la valeur totale des actifs se chiffrait à 262,1 millions de dollars et celle du passif, à 134,9 millions de dollars. Par rapport au précédent exercice budgétaire, la valeur des actifs a progressé de 7,7 millions de dollars, soit 3 %. Celle du passif a augmenté de 14,1 millions de dollars, soit 11,7 %. Le passif représente 51 % de l'actif, signe de bonne situation financière. Le passif est resté à peu près au même niveau que la valeur médiane de l'actif,

indiquant qu'ONU-Habitat continue de pouvoir faire face à ses obligations financières d'un exercice à l'autre.

18. L'encaisse totale d'ONU-Habitat était de 228,3 millions de dollars à la fin de l'exercice; sur ce montant, 218,5 millions de dollars étaient investis dans la trésorerie commune du Siège. Le solde total représente une progression de 8 % par rapport à celui de 210,8 millions de dollars en caisse au 31 décembre 2009.

19. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé à ONU-Habitat de suivre le montant des disponibilités afin de s'assurer qu'il ne dénotait pas des retards dans la mise en œuvre des projets (voir A/63/5/Add.8, par. 34). ONU-Habitat s'est rangé à l'avis du Comité lui recommandant de profiter de l'installation du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja) pour établir des indicateurs lui permettant de suivre en permanence le montant de ses liquidités (A/65/5/Add.8, par. 32).

20. Pour suivre sa situation de trésorerie, et en attendant la mise en service du nouveau progiciel, ONU-Habitat examine chaque mois les états des flux de trésorerie établis par l'Office des Nations Unies à Nairobi qui, par ailleurs, surveille et investit pour le compte d'ONU-Habitat tout excédent de trésorerie au-delà des besoins opérationnels immédiats.

21. Les nouvelles mesures de contrôle n'ont pas provoqué une baisse du montant élevé des disponibilités à la fin de l'exercice. Le Comité a relevé qu'au cours de l'exercice biennal précédent (2008-2009) le montant de l'encaisse avait augmenté plus rapidement que celui des contributions volontaires, traduisant un ralentissement des décaissements relatifs aux projets; toutefois, cette tendance ne s'est pas poursuivie en 2010-2011. Le tableau II.1 montre que le montant des disponibilités a progressé plus lentement que celui des contributions volontaires, reflétant une accélération du rythme des dépenses. Cependant, au 31 décembre 2011, le montant de l'encaisse était de 8,3 % supérieur à ce qu'il était au 31 décembre 2009. Entre les deux exercices biennaux, la situation de trésorerie, soit la somme de l'encaisse, des dépôts à terme et de la trésorerie commune, a augmenté de 17,5 millions de dollars, passant de 210,8 à 228,3 millions de dollars.

Tableau II.1

Évolution des contributions, des dépenses et de l'encaisse

(En millions de dollars des États-Unis)

Postes budgétaires	2006-2007	2008-2009		2010-2011	
	Montant	Montant	Écart (pourcentage)	Montant	Écart (pourcentage)
Contributions volontaires	257,9	298,3	+15,66	398,4	+33,56
Dépenses	250,4	320,4	+27,96	426,9	+33,24
Encaisse	174,1	210,8	+21,08	228,3	+8,30

Source : États financiers d'ONU-Habitat.

Note : Le tableau ci-dessus couvre tous les financements à l'exception des ressources provenant du budget ordinaire de l'Organisation qui évoluent peu et des intérêts bancaires, car ils ne sont pas pertinents pour l'analyse présentée dans ce tableau.

3. Gestion financière

Pertes subies à la suite des fluctuations des taux de change

22. La valeur des fonds reçus par ONU-Habitat dans des monnaies autres que le dollar peut varier considérablement pendant la durée d'exécution d'un projet¹. Lors de son examen du financement de projets en cours dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Comité a relevé les exemples ci-après des pertes de change ayant conduit à écarter des projets :

a) *Projet D274 – Réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées grâce à une politique adaptée, une action planifiée et une assistance ciblée* : Projet financé à hauteur de 5,5 millions d'euros par l'Union européenne pour une période de 24 mois à partir du 1^{er} janvier 2010. Le budget initial avait été fixé à 8,1 millions de dollars, mais il a été ramené à 7,5 millions de dollars en novembre 2010 essentiellement en raison des fluctuations du taux de change, le projet subissant ainsi une réduction de 7,4 % des dépenses qui lui étaient consacrées;

b) *Projet D208 – Réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées grâce à une politique adaptée, une action planifiée et une assistance ciblée* : Projet financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'Union européenne, lancé en décembre 2007 et terminé en décembre 2009. À la suite de variations défavorables du taux de change, le budget a été ramené de 7,3 millions de dollars au moment du lancement à 6,9 millions de dollars en mai 2009, entraînant une réduction des dépenses de 5,5 %.

23. Pour ces deux seuls projets, c'est près d'un million de dollars qui a été perdu à la suite des variations du taux de change. Tout en sachant que ces variations peuvent parfois être bénéfiques pour certains projets, le Comité est d'avis qu'il y aurait lieu de contracter une assurance pour se prémunir contre le risque de pertes de change. Il est toutefois conscient qu'ONU-Habitat ne dispose probablement pas en interne des compétences nécessaires pour gérer les risques monétaires.

24. ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'examiner les coûts et les avantages de la mise en place de procédures visant à atténuer les risques et les pertes liés au change. En coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, et sous réserve des instructions du Siège de l'ONU, la possibilité de contracter une assurance change pourrait être envisagée.

4. Présentation des états financiers

Ressources provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

25. Comme suite à la recommandation formulée par le Comité dans son rapport sur les états financiers pour l'exercice 2008-2009, le financement d'ONU-Habitat au moyen du budget ordinaire de l'ONU et les dépenses correspondantes, qui étaient antérieurement indiqués dans une note relative aux états financiers, sont désormais comptabilisés dans le corps desdits états. Les éléments d'actif et de passif se rapportant aux crédits prélevés sur le budget ordinaire appartiennent intégralement au Secrétariat de l'ONU et sont comptabilisés dans les états financiers de

¹ ONU-Habitat reçoit de la part des donateurs des fonds en un certain nombre de monnaies différentes. L'exécution des projets se déroulant sur plusieurs mois, voire plusieurs années, la valeur en dollars des fonds promis en d'autres monnaies peut fluctuer de manière importante, entraînant des gains ou des pertes, en raison de l'évolution du taux de change entre le moment où les fonds sont annoncés et celui où ils sont reçus.

l'Organisation (vol. I). Cependant, ceux concernant les dépenses inscrites dans l'état des recettes et des dépenses d'ONU-Habitat sont présentés dans l'état II (portant sur l'actif et le passif). Les chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 indiqués à des fins de comparaison ont été retraités en conséquence.

Comptabilisation des contributions en nature

26. Le Comité a constaté qu'ONU-Habitat n'avait pas de système de comptabilisation des contributions en nature bien que celles-ci doivent être portées et indiquées dans ses états financiers comme l'exigent les normes comptables du système des Nations Unies. Comme suite à une recommandation préliminaire du Comité, ONU-Habitat a mis en place un système lui permettant, pour la première fois, d'insérer dans ses états financiers une note relative à ces contributions en nature. La note 21 relative aux états financiers pour l'exercice biennal 2010-2011 précise que la valeur de ces contributions a été estimée à 4,66 millions de dollars.

5. État des recettes et des dépenses

Divulgence de l'incidence des engagements souscrits au cours des exercices antérieurs puis annulés

27. Le Comité a recensé les cas d'écritures négatives (crédit) se rapportant à des dépenses de projet dans les livres d'ONU-Habitat et cherché à obtenir confirmation de la validité de ces écritures. Il a relevé, pour 44 projets, des soldes créditeurs totalisant 1,75 million de dollars à la fin de l'exercice biennal. Il s'agit de crédits non utilisés au titre des engagements souscrits au cours d'exercices antérieurs et qui ont été soit imputés à des dépenses consacrées aux projets, soit enregistrés séparément en tant qu'économies réalisées sur des projets achevés. Le Comité conçoit que le terme « économies » n'est utilisé que lorsque les projets au titre desquels des engagements ont été annulés ont été menés à terme. Les économies constituent une rubrique à part des principaux états de recettes et de dépenses d'ONU-Habitat. Lorsque les projets n'ont pas été achevés, ces économies sont imputées au solde des dépenses et se traduisent par une réduction des dépenses totales indiquées pour l'exercice concerné.

28. Le Comité a conscience que la comptabilisation en dépenses d'économies (ou des soldes créditeurs) correspondant à des exercices antérieurs entraîne une sous-évaluation des dépenses de l'exercice considéré, mais cette façon de procéder permet de s'assurer que les livres reflètent les dépenses exactes consacrées à chaque projet pendant toute sa durée (sur plusieurs exercices biennaux). Le Comité a toutefois noté que l'effet de distorsion des écritures négatives relatives aux dépenses n'avait pas été suffisamment bien indiqué dans les états financiers.

29. ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de demander à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'améliorer l'information communiquée dans ses futurs états financiers en insérant une note de bas de page à l'état I pour indiquer la valeur des soldes créditeurs résultant de l'annulation d'engagements souscrits lors d'exercices antérieurs au titre de projets toujours en cours.

6. Engagements non réglés et engagements futurs

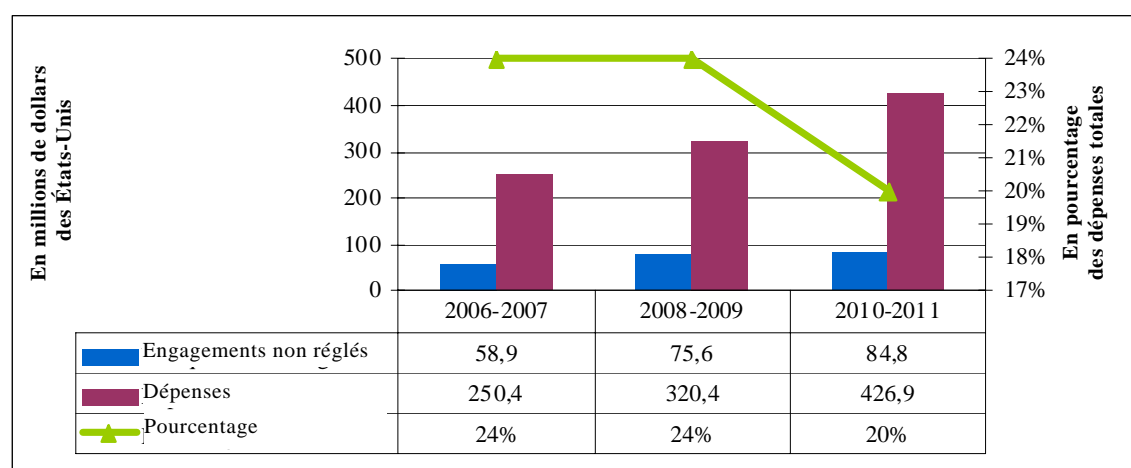
30. Au 31 décembre 2011, les engagements non réglés s'élevaient à 84,4 millions de dollars, soit environ 20 % du montant total des dépenses et 12 % de plus que les 75,6 millions de dollars² enregistrés au 31 décembre 2009.

31. La croissance des engagements non réglés a été plus lente que celle des dépenses, qui ont augmenté de 33 %, passant de 320,4 millions de dollars pour l'exercice précédent à 426,9 millions. Les engagements non réglés d'ONU-Habitat ont sensiblement augmenté d'un exercice biennal à l'autre tout en diminuant en pourcentage des dépenses totales (voir fig. I). Le Comité a également noté que le rythme auquel ONU-Habitat règle ses engagements s'était amélioré par rapport aux exercices antérieurs.

Figure I

Engagements non réglés et dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers 2010-2011 d'ONU-Habitat.

32. Le Comité a constaté que le Siège de l'ONU avait adopté une nouvelle méthode comptable applicable aux engagements non réglés et aux engagements futurs d'ONU-Habitat. Il a aussi relevé que des engagements futurs d'un montant de 1,3 million de dollars avaient été comptabilisés dans les états financiers d'ONU-Habitat³. Ce solde semble modeste compte tenu de l'importance des engagements souscrits par ONU-Habitat auprès de ses partenaires d'exécution et du montant de ses dépenses au titre de l'exercice considéré. Quoiqu'il en soit, c'est la première fois où ONU-Habitat cherche à définir et quantifier ses engagements à moyen et à long terme, et il pourra mettre à profit cet exercice par la suite.

² Les soldes des dépenses et des engagements non réglés pour 2008-2009 ont été retraités pour y inclure les recettes provenant du budget ordinaire de l'ONU et les dépenses correspondantes.

³ Au cours de l'exercice, ONU-Habitat a appliqué la comptabilisation des engagements imputés à ceux des années à venir en tant que passif dans ses livres. Ce changement est conforme aux nouvelles instructions communiquées par le Siège à ce sujet.

33. Le Comité a cependant noté par ailleurs que les soldes correspondants pour les exercices précédents ne figuraient pas dans les états financiers présentés pour vérification. Il a été informé par ONU-Habitat que l'Office des Nations Unies à Nairobi avait jugé peu pratique l'établissement des soldes appropriés. Or, la possibilité de comparer l'évolution des données d'un état financier à un autre représente une part importante d'une gestion financière saine et responsable. Il en est résulté une déformation de l'image présentée au lecteur des états financiers quand il s'est agi de comparer les soldes de l'exercice biennal actuel à ceux du précédent.

7. Prestations dues à la cessation de service

34. Le Comité a précédemment recommandé à ONU-Habitat de mettre en place un plan de financement pour les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite (A/63/5/Add.8, par. 45, et A/65/5/Add.8, par. 75). Il a relevé que, pour l'exercice biennal considéré, la partie non financée des prestations dues à la cessation de service était passée de 10,1 millions de dollars à 19,5 millions, essentiellement en raison d'une modification du taux d'actualisation appliqué pour le calcul des engagements, qui est passé de 6 % à 4,5 %. Ce relèvement tenait compte de la révision à la baisse des prévisions de croissance relatives aux marchés financiers, comme suite au ralentissement de l'activité économique mondiale. Toutefois, et malgré l'importante augmentation des engagements, ONU-Habitat ne disposait toujours pas d'un plan formel de financement des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service et aux reliquats de congés payés approuvé par son conseil d'administration. Comme le Comité l'a indiqué dans ses précédents rapports, un tel plan de financement comprendrait une stratégie tenant compte de la nature des engagements à financer et des types de placements dont le produit servirait à y faire face. Il pourrait aussi éventuellement traiter de la nécessité de cloisonner les placements réservés à cette fin.

35. Le Comité continue à craindre qu'en l'absence d'un plan de financement approuvé pour les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, ONU-Habitat ne puisse pas être en mesure de faire face à toutes ses obligations financières concernant les prestations au moment où les engagements arriveront à échéance.

36. Le Comité renouvelle sa précédente recommandation selon laquelle ONU-Habitat devrait prendre des dispositions particulières pour financer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et les soumettre à l'approbation de son conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

8. Comptes bancaires

37. Le Comité a examiné tous les soldes bancaires et les soldes de trésorerie supérieurs à 6 000 dollars (encaisse et dépôts à terme) présentés dans les états financiers, et constaté qu'un certain nombre de soldes bancaires inscrits dans les livres d'ONU-Habitat n'existaient plus (tableau II.2). Il a appris que les soldes non justifiés correspondaient à d'anciens éléments de rapprochement qui avaient été reportés depuis 2005. Il sait aussi que l'Office des Nations Unies à Nairobi examine

ces soldes et collabore avec ONU-Habitat pour procéder aux rapprochements et éliminations voulus d'ici à la fin de l'année 2012.

Tableau II.2
Soldes bancaires non justifiés

Compte	Valeur dans le journal de caisse (en dollars)	
	Montant brut	Montant net
Coopération technique		
ONU-Habitat – Iraq		118 321,93
ONU-Habitat Pakistan	(5 714 768,08)	
ONU-Habitat Pakistan	5 648 403,53	(66 364,55)
ONU-Habitat Projet Indonésie (Aceh)		(233 619,53)
Fondation		
Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et le Pacifique	2 601 925,02	
Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et le Pacifique	(2 601 925,02)	0,00
Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique		(39 679,73)
Total		(221 341)

Source : Grands livres d'ONU-Habitat.

38. Même si les éléments non justifiés n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers d'ONU-Habitat, le Comité estime que leur présence dans les livres de l'institution jette un doute sur l'intégrité du système de comptabilité, surtout lorsqu'ils sont reportés d'une année sur l'autre sans être réglés.

39. **ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'étudier avec l'Office des Nations Unies à Nairobi tous les soldes non justifiés figurant dans ses livres et de prendre des mesures pour purger ces derniers en sortant du bilan les soldes en question, selon qu'il conviendra.**

9. Biens durables

Observation formulée en 2008-2009

40. ONU-Habitat possède des biens durables (ordinateurs, mobilier, véhicules) au siège, dans ses bureaux extérieurs et sur le lieu d'exécution de ses projets. Pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité a émis une opinion assortie d'une observation portant sur des ajustements (passation par profits et pertes) d'un montant de 1,6 million de dollars apportés à la valeur des biens durables, au sujet desquels il ne disposait d'aucune précision. Un ajustement d'une importance analogue (1,88 million de dollars) a été apporté au solde d'actifs au 31 décembre 2011, lequel a été dûment expliqué par ONU-Habitat avec justifications à l'appui. Comme la valeur de l'ajustement ne dépasse pas le seuil de tolérance qu'il a fixé dans le cadre de ses vérifications, et compte tenu des éléments fournis à l'appui de cet ajustement, le Comité n'a pas renouvelé dans son opinion pour l'exercice 2010-2011 l'observation qu'il avait formulée pour l'exercice biennal 2008-2009.

41. Cela étant, le fait que des ajustements importants ont été apportés à la valeur des biens durables à la fin de l'exercice biennal montre que les problèmes relevés dans la comptabilité matière n'ont pas été réglés durant la période considérée. En gros, le Comité est satisfait des efforts faits pour expliquer les chiffres figurant dans les états financiers mais il semble que les registres d'inventaire continuent de ne pas être régulièrement mis à jour, ce qui fait qu'on ne peut pas s'y fier pour contrôler les biens et élaborer, par exemple, des stratégies d'achats avantageuses.

42. ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de s'employer, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à contrôler plus rigoureusement la saisie et la comptabilisation de ses biens, notamment en établissant les raisons pour lesquelles des biens d'une valeur totale de 1,88 million de dollars n'ont pas été inscrits sur les registres d'inventaire durant l'exercice biennal et en prenant des mesures pour remédier aux défaillances concernant la comptabilité et les contrôles.

10. Gestion des risques

43. Le Comité a constaté qu'ONU-Habitat n'avait pas formalisé de stratégie systématique de gestion des risques, avec notamment l'établissement d'un inventaire des risques. ONU-Habitat avait prévu d'élaborer une stratégie de gestion des risques à l'échelle de l'organisation dans son plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 mais, comme il l'a expliqué au Comité, ayant opté pour la poursuite de l'examen organisationnel, il n'avait effectué que des travaux préliminaires durant l'exercice.

44. De l'avis du Comité, une procédure structurée de gestion des risques est essentielle à toute organisation bien administrée mais il existe en outre des motifs impérieux pour ONU-Habitat de s'en doter. Il est en particulier indispensable d'évaluer les risques, d'anticiper leur aggravation et de les atténuer pour une organisation qui opère partout dans le monde et dont le personnel et les activités sont exposés à des risques spécifiques. Le fait d'être tributaire des contributions volontaires, expose également ONU-habitat au risque de voir son image se dégrader et son financement se réduire en cas d'échec patent.

45. ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'arrêter une stratégie institutionnelle élémentaire de gestion des risques, en se fondant sur les travaux préliminaires qu'il a déjà effectués et les modalités existantes de communication de l'information et en tenant compte des changements institués au Siège de l'ONU en 2012.

11. Passation de marchés

46. L'Office des Nations Unies à Nairobi passe les marchés correspondant aux demandes de fourniture de biens et de services présentées par ONU-Habitat. Dans le cadre plus large des achats effectués par l'Office auquel il a procédé, en octobre 2011, le Comité a relevé des problèmes concernant plus particulièrement ONU-Habitat.

47. Le Comité a constaté que le Bureau des services de contrôle interne et le Bureau des affaires juridiques s'étaient demandé si, au regard du Règlement et des règles de gestion financière en vigueur, les pouvoirs délégués à l'Office habilitaient véritablement celui-ci à effectuer des achats pour le compte d'ONU-Habitat. Il a

constaté qu'ONU-Habitat ainsi que l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (pour le compte duquel l'Office passe également des marchés) avaient engagé un dialogue avec le Département de la gestion afin de régler la question. Dans son rapport relatif à l'ONU [A/67/5 (vol. I)], le Comité a formulé une recommandation en vue que le Département de la gestion clarifie d'urgence les responsabilités de chacun.

48. Le personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi et celui d'ONU-Habitat ont informé le Comité qu'il y avait mécontentement au niveau de la procédure d'achats. Ainsi, ONU-Habitat s'inquiétait de la longueur des délais, tandis que l'Office reprochait au personnel d'ONU-Habitat de n'avoir pas une juste idée des règles et des délais d'attente en la matière, d'où le risque de retard et de non-respect des règles établies. La présentation des demandes d'approbation a posteriori constatée par le Comité, et expliquée en détail dans la suite du présent rapport, dénote cette méconnaissance.

49. Le Comité a constaté que, entre le moment où il a contrôlé les activités d'achat à l'Office des Nations Unies à Nairobi et le moment où il a effectué l'audit final, ONU-Habitat et l'Office avaient organisé plusieurs séances de formation pour remédier à ce problème. Le Comité sait qu'il faudra du temps pour former tous les membres du personnel habilités à faire des demandes de fourniture de biens et qu'il importe de déterminer lesquels de ces fonctionnaires doivent être formés en priorité, en fonction peut-être du nombre ou de la valeur des demandes qu'ils présenteront ou du fait qu'ils peuvent être appelés à participer aux stades importants du processus d'achat (par exemple l'établissement du cahier des charges ou la participation aux travaux des groupes d'évaluation technique). ONU-Habitat doit déterminer, avant les prochaines séances de formation, lesquels des membres de son personnel devraient être formés en premier et se concerter avec l'Office pour organiser leur formation.

50. Le Comité souligne aussi la nécessité de faire en sorte que les exceptions par rapport aux procédures d'achat régulières (dérogations et présentation des demandes d'approbation a posteriori) soient justifiées. Ainsi, une des demandes d'approbation présentées a posteriori par ONU-Habitat concernait la prorogation d'un contrat de gestion d'un portail d'information en ligne. Le Comité a constaté qu'ONU-Habitat avait décidé de proroger le contrat sans consulter la Section des achats de l'Office, ce qui n'était pas conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et a eu pour résultat que le contrat a été prorogé sans que d'autres offres aient été examinées. La raison de ce non-respect des règles n'apparaît pas clairement mais elle peut traduire la méconnaissance ou un manque de formation, comme décrit plus haut, ou encore l'absence d'un contrôle rigoureux de la part d'ONU-Habitat. Le Comité a noté que la Section des achats avait mis en place en mars 2012 une base de données et un système pour contrôler les demandes d'approbation présentées a posteriori et les dérogations et qu'elle entendait également en rendre compte régulièrement aux hauts responsables d'ONU-Habitat.

51. **ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite :**
a) de demander aux services demandeurs de présenter à la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi toutes les demandes de fourniture de biens et de services que l'Office est habilité à traiter, de manière que seule la Section des achats de l'Office puisse s'engager auprès des fournisseurs;
b) d'examiner les rapports sur ses dérogations et ses demandes d'approbation

présentées a posteriori pour s'assurer qu'elles étaient justifiées; et c) lorsqu'il existe des éléments montrant qu'une dérogation ou qu'une demande d'approbation présentée a posteriori est mal fondée, de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

12. Passage aux normes IPSAS : progrès accomplis

52. L'application des normes IPSAS en ce qui concerne les états financiers d'ONU-Habitat relève essentiellement de l'Office des Nations Unies à Nairobi qui assure des services comptables et autres services financiers aux organes de l'ONU établis à Nairobi. Ayant examiné les progrès réalisés par l'Office durant l'exercice biennal, le Comité a estimé que, dans l'ensemble, le passage aux nouvelles normes a été correctement géré.

53. Le Comité a constaté qu'une équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS à Nairobi avait été constituée avec pour tâche a) d'aider à l'établissement des états financiers du volume I selon les normes IPSAS, b) de diriger les activités liées à la mise en œuvre des normes IPSAS à l'Office, au PNUE et à ONU-Habitat, et c) d'étudier les politiques, plans et directives publiés par l'équipe chargée de l'application des normes IPSAS à l'ONU. L'équipe de Nairobi comprend les responsables exécutifs de l'Office, du PNUE et d'ONU-Habitat, un coordonnateur de l'application des normes IPSAS à Nairobi, des représentants de l'Office, du PNUE et d'ONU-Habitat et les groupes de réflexion sur l'application des normes IPSAS à Nairobi. Les responsabilités des uns et des autres sont énoncées en détail dans un mandat.

54. L'équipe chargée de l'application des normes IPSAS à l'ONU, qui est établie au Siège, s'est rendue dans les bureaux de l'ONU à Nairobi en octobre 2011 pour examiner leur état de préparation avant l'adoption des nouvelles normes. Elle a estimé moyen le risque que les normes IPSAS ne soient pas correctement appliquées à Nairobi. Dans son rapport, elle a soulevé plusieurs problèmes techniques et opérationnels, et formulé des recommandations sur la manière de les résoudre. Un plan d'action et un calendrier d'exécution ont également été conçus pour 2012.

55. Le Comité constate que l'application des normes IPSAS progresse à ONU-Habitat et, en particulier, que les normes sont mieux comprises grâce à la visite de l'équipe IPSAS du Siège. Il estime toutefois qu'ONU-Habitat doit prendre d'autres mesures énergiques en vue de réussir la mise en œuvre des normes IPSAS, en coopération avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'autres principaux partenaires à Nairobi. Il a constaté que l'application des normes IPSAS se faisait de manière structurée mais qu'ONU-Habitat n'avait pas élaboré de plan général de mise en œuvre assorti de délais, qui cernerait les éventuels problèmes et définirait les mesures permettant de les éviter.

56. Ce plan devrait s'inspirer des constatations et des recommandations de l'équipe IPSAS de l'ONU et comprendre comme grandes étapes la réalisation de plusieurs des tâches importantes définies par l'équipe de l'ONU, à savoir : a) l'élaboration complète de nouvelles conventions comptables pour l'application des normes; b) l'élaboration d'un projet d'états financiers types; c) l'audit des soldes d'ouverture permettant l'application des normes; d) la préparation d'un audit à blanc avec des données comptables entièrement conformes aux normes; et e) l'élaboration d'un plan pour la concrétisation de tous les avantages attendus de l'application des normes IPSAS.

57. **ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite, d'arrêter en commun accord avec l'Office des Nations Unies à Nairobi un plan détaillé et chiffré de concrétisation des avantages escomptés qui couvre tous les aspects de l'application des normes IPSAS et définisse les tâches importantes à effectuer jusqu'à l'établissement de la première série d'états financiers selon les normes IPSAS en 2014.**

58. Le Comité relève un manque de précisions quant à la manière dont les activités liées au passage aux normes IPSAS à ONU-Habitat sont financées. Il a été proposé que l'Office des Nations Unies à Nairobi s'emploie à économiser sur les dépenses actuellement prévues pour financer l'application des normes IPSAS à ONU-Habitat. Le Comité ne voit toutefois pas très bien comment l'application des normes IPSAS à ONU-Habitat sera concrètement financée et craint que la proposition ne soit pas réaliste. Il croit savoir que l'Office des Nations Unies à Nairobi a réussi à dégager des économies mais qu'ONU-Habitat n'a pas encore décidé s'il fallait les consacrer à l'application des normes IPSAS ou trouver d'autres fonds.

59. **ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de préciser la façon dont il envisageait de financer la mise en application des normes IPSAS.**

13. **Élaboration des programmes et suivi de l'exécution**

Élaboration et examen du programme stratégique

60. Durant l'exercice biennal, ONU-Habitat, qui était dans une phase de transition, s'est employé à corrélér plus étroitement son plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, qui est approuvé par son conseil d'administration, et son programme de travail et son budget biennaux, qui sont approuvés par le Secrétariat de l'ONU à New York. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme a été mis en place durant l'exercice biennal 2008-2009 et devait être appliqué jusqu'à la fin de l'exercice biennal 2012-2013. Il énonçait clairement les objectifs et priorités stratégiques d'ONU-Habitat, lesquels portaient sur six domaines d'intervention. ONU-Habitat a décidé à la fin de 2011 de modifier ses objectifs et priorités stratégiques. Ses activités sont à présent centrées sur sept thèmes, comme l'indique la figure II.

Figure II
Priorités d'ONU-Habitat

Domaines d'intervention définis dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme

Nouveaux thèmes

Sensibilisation, suivi et partenariats

Législation, sols et gouvernance en milieu urbain

Planification, gestion et gouvernance urbaines participatives

Planification et aménagement urbains

Gestion des terres et des logements favorable aux pauvres

Économie urbaine

Équipements de base respectueux de l'environnement et services abordables

Services urbains de base

<i>Domaines d'intervention définis dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme</i>	<i>Nouveaux thèmes</i>
Mécanismes de financement des établissements humains	Amélioration du logement et assainissement des établissements insalubres
Promotion de l'excellence dans la gestion	Réduction des risques et relèvement Recherche et développement des capacités

Note : Les sept thèmes ne sont pas censés correspondre directement aux six domaines d'intervention.

61. ONU-Habitat a informé le Comité qu'il entendait en changeant d'approche recentrer ses activités sur les questions essentielles qui relèvent de son mandat, et que ses nouvelles priorités seraient définies lors de la planification des activités pour l'exercice biennal 2014-2015. Il indiquerait à cette occasion lesquelles de ses activités seraient réduites ou abandonnées. Pour l'exercice biennal 2010-2011, ONU-Habitat a rendu compte de l'exécution aussi bien du programme de travail et du budget pour 2010-2011 (tous les ans) que du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (tous les 6 mois); ce qui l'a obligé à élaborer deux rapports distincts. Avec l'adoption des nouveaux thèmes, l'établissement des rapports sera plus compliqué à court terme mais, si le processus est bien géré, il sera plus simple à moyen et à long terme.

62. Dans le rapport de décembre 2011 sur l'exécution du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il est indiqué que la nouvelle approche sera appliquée à partir de janvier 2012 et que la priorité sera l'établissement d'un plan de transition. Or, de l'avis du Comité, le plan aurait dû être élaboré bien avant l'application de la nouvelle approche. Au moment où le Comité a effectué sa vérification définitive en avril et mai 2012, ONU-Habitat n'avait toujours établi aucun plan énonçant le calendrier des changements, y compris les principales étapes et les modalités d'établissement de rapports. ONU-Habitat a bien fourni au Comité un certain nombre de documents qui permettaient de se faire une idée générale des modalités prévues, ainsi qu'une liste détaillée des tâches. Il n'en reste pas moins que, s'il n'établit pas un plan clair et ne communique pas les modalités de transition aux fonctionnaires et aux parties prenantes, ONU-Habitat risque de ne pas allouer des ressources suffisantes à l'exécution de ses activités de base.

63. **ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui faite :**
a) de s'empresser d'arrêter un plan détaillé des changements à opérer pour que l'élaboration des programmes et la gestion des résultats tiennent compte de ses nouveaux thèmes stratégiques, lequel plan devrait comprendre un calendrier, énoncer des jalons pour la réalisation des principaux changements et préciser les modalités de suivi de l'exécution des programmes ainsi que les incidences financières; et b) de communiquer le plan à son personnel pour qu'il comprenne la nature des changements et puisse dialoguer efficacement avec les parties prenantes.

64. ONU-Habitat a présenté au Comité d'autres documents, mais seulement après l'achèvement de l'audit, si bien que le Comité n'a pas pu en discuter en détail avec

lui. Cela étant, le Comité constate que le calendrier d'exécution, les grandes étapes, les modalités d'établissement de rapports et les incidences financières ne sont pas indiqués dans ces documents.

Rapports sur les résultats

65. Afin de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause, les décideurs doivent pouvoir s'appuyer sur des rapports précis et réguliers concernant les résultats. Comme indiqué ci-dessus, ONU-Habitat établit des rapports à la fois sur les résultats du programme de travail et sur ceux du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Les deux rapports proposent un récapitulatif général des progrès accomplis ainsi que des observations spécifiques intéressant les réalisations escomptées prises individuellement. Le Comité a relevé que les rapports d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, qui sont examinés par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, offraient un récapitulatif succinct des résultats d'ONU-Habitat au regard du plan stratégique.

66. Les rapports sur les résultats de 2011 comportaient des améliorations qui avaient été recommandées par le Comité lors de son audit intermédiaire, telles que, par exemple, l'adoption d'un système simple d'indication des progrès accomplis, sous la forme de « voyants lumineux ». Le Comité estime toutefois qu'il est possible de faire encore mieux :

a) ONU-Habitat est conscient qu'il importe de corrélérer les résultats et les ressources si l'on veut parvenir à une gestion véritablement axée sur les résultats. Or, s'ils rendent bien compte des ressources utilisées pour produire les résultats, les rapports laissent entendre que les dépenses sont réparties uniformément sur tout l'exercice, ce qui est rarement le cas en ce qui concerne les activités d'ONU-Habitat. Les décideurs pourraient ne pas être en mesure de déceler des résultats insatisfaisants et de proposer des mesures correctives. Le Comité a également relevé que le rapport de juin 2011 et celui de décembre 2011 ne fournissaient pas d'explications sur les variations observées par rapport aux prévisions de dépenses concernant chaque domaine d'intervention;

b) En examinant les indicateurs de résultats relatifs aux opérations extérieures d'ONU-Habitat [exception faite du domaine d'intervention 6 [Excellence dans la gestion)], le Comité s'est rendu compte que, pour près de la moitié des indicateurs, l'objectif de 2011 avait été atteint en 2010 et n'avait donc pas été révisé pour tenir compte de ce résultat. Ainsi, l'objectif fixé pour 2011 concernant le domaine d'intervention 3 [réalisation escomptée 2, indicateur de succès a)] (nombre de pays qui appliquent des politiques visant à renforcer la sécurité d'occupation et notamment à réduire les expulsions) était de 21; or, le résultat communiqué a été de 24 pays en 2010 et le résultat final de 29 pays. S'ils peuvent témoigner de bons résultats, ces chiffres pourraient aussi indiquer que l'objectif était trop facile à atteindre ou mal évalué;

c) Certains indicateurs de succès ne comportant pas d'éléments permettant d'étayer les résultats consignés, le Comité a sollicité ces éléments pour quatre indicateurs de succès du programme de travail et quatre indicateurs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. ONU-Habitat a fourni ces justificatifs pour deux des quatre indicateurs du programme de travail et pour trois des quatre indicateurs du plan stratégique. Les éléments fournis ne présentaient pas toujours une relation claire avec les indicateurs. Ainsi, les articles de presse mentionnés par

ONU-Habitat et censés attester de l'utilisation de ses rapports phares [domaine d'intervention 1, réalisation escomptée 1, indicateur de succès a)] comportaient parfois de simples références générales à ONU-Habitat et non des références spécifiques à ses rapports phares.

67. En examinant les rapports sur les résultats et les indicateurs de succès, le Comité a noté qu'ONU-Habitat avait établi, pour chaque indicateur, une fiche comportant les éléments suivants : définition, données de base, sources des données et méthode de collecte des données. Toutefois, les définitions n'étaient pas toujours claires. Ainsi, un « mécanisme institutionnel » était défini comme « une réforme institutionnelle, une nouvelle méthode de planification des activités, et l'expansion de services abordables ». Le Comité relève que chaque indicateur requiert une pleine page d'explications, d'où l'établissement d'une fiche individuelle par indicateur, ce qui en réduit l'intérêt pour les partenaires.

68. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il améliore ses rapports sur les résultats, à l'échéance de 2012, et à ce qu'il y fasse figurer a) les montants effectifs et les montants prévus des dépenses, aux niveaux tant des projets que des programmes, et b) une explication des variations au regard, d'une part, des taux d'utilisation et, d'autre part, des résultats par rapport aux objectifs.

69. ONU-Habitat a également accepté, comme le lui recommandait le Comité, a) de s'assurer qu'il dispose d'éléments consistants permettant d'étayer les résultats consignés, et b) d'envisager l'adoption d'une procédure de vérification par échantillonnage, compte tenu de la multiplicité des activités qui produisent les résultats d'ONU-Habitat.

70. Par ailleurs, ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité qui préconisait qu'au moment d'élaborer son nouveau plan stratégique le Programme utilise au mieux les données disponibles pour définir des indicateurs de succès consistants, réalistes et assez ambitieux, qui n'exigent pas la formulation d'explications détaillées à l'intention des parties prenantes.

71. Tout en acceptant d'envisager une simplification des indicateurs, ONU-Habitat a fait observer qu'en raison de la complexité de certaines de ses activités, il resterait nécessaire de fournir des explications détaillées, notamment à ceux qui recueillent les données, afin d'assurer la cohérence du travail de collecte. S'il accepte partiellement cette explication, le Comité continue d'estimer qu'il serait possible de formuler plus clairement les indicateurs, de manière à les rendre plus précis et à réduire la nécessité d'explications détaillées.

Systemes d'évaluation des résultats

72. ONU-Habitat élabore actuellement un système de comptabilité d'engagement (Project Accrual and Accounting System), qui doit permettre de remédier aux insuffisances constatées dans les procédures de suivi de son programme. Il espère que ce système fournira une information de gestion de meilleure qualité et apportera une réponse à un certain nombre de préoccupations soulevées par le Comité. Un système provisoire a été mis en place en février 2012 et, au moment de la rédaction du présent rapport, un appel d'offres était lancé en vue de la conception d'un système définitif.

73. Le Comité note que l'Office des Nations Unies à Nairobi a conseillé à ONU-Habitat de se mettre en rapport avec le Siège de l'ONU pour s'assurer que le système de comptabilité d'engagement ne ferait pas double emploi avec le progiciel de gestion intégré (Umoja) qui sera mis en place à l'échelle de l'Organisation en 2014.

74. ONU-Habitat s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à informer le Siège de l'ONU de sa proposition et ses spécifications relatives à un système de comptabilité d'engagement, afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure ce système pourrait être intégré à Umoja.

Gestion de la performance et application du principe de responsabilité

75. Il importe qu'au sein d'une organisation les décideurs reçoivent et analysent les informations relatives aux résultats, de manière à pouvoir intervenir à temps pour corriger les insuffisances éventuelles.

76. Le Comité a examiné les comptes rendus des réunions de l'équipe de direction et a relevé que rien n'indiquait qu'entre janvier 2010 et décembre 2011 la question de l'exécution des programmes ait été abordée. Il a également noté qu'apparemment aucune réunion de l'équipe de direction ne s'était tenue depuis mars 2011.

77. ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que le Comité de gestion examine régulièrement – au moins tous les six mois – les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées.

78. ONU-Habitat a informé le Comité qu'il analyserait également, chaque année, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan stratégique 2014-2019, à la faveur de l'établissement du rapport annuel demandé par ses principaux partenaires.

Évaluation

79. L'évaluation peut jouer un rôle important consistant à garantir que les ressources ont été utilisées aux fins prévues et de manière efficiente. Elle peut également inspirer et améliorer les actions futures en favorisant l'échange d'expériences et l'apprentissage.

80. Le Groupe de l'évaluation, qui est composé d'un administrateur et de deux agents des services généraux, a pour rôle de mener et de coordonner, au sein de l'organisation, l'évaluation stratégique et l'évaluation des projets. Le Groupe n'a toutefois pas été en mesure de fournir au Comité des informations sur l'évaluation des projets, notamment le nombre de projets à évaluer en 2011, les dépenses consacrées aux évaluations, ainsi que les sujets de réflexion et les enseignements livrés par les évaluations menées à bien durant l'exercice biennal. ONU-Habitat a informé le Comité qu'il envisageait de renforcer ses systèmes en 2012.

81. ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité tendant à ce qu'il s'emploie à déterminer la meilleure manière de recueillir et de diffuser les enseignements tirés de l'évaluation des projets.

82. Au cours du dernier trimestre de 2011, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a procédé à un examen par les pairs du Bureau de l'évaluation⁴. Il a

⁴ Voir Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, Examen par les pairs de la fonction d'évaluation, ONU-Habitat, mars 2012.

conclu que le Groupe de l'évaluation d'ONU-Habitat ne disposait pas de ressources suffisantes, n'était pas entièrement indépendant et n'avait aucun contrôle sur le budget et le programme de travail. Dans ses prochains audits, le Comité déterminera si ONU-Habitat a donné suite aux conclusions de l'examen par les pairs.

D. Informations communiquées par l'administration

1. Passation par profits et pertes d'espèces, de créances et de biens

83. L'administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.8, des espèces perdues et des créances irrécouvrables d'un montant de 36 352 dollars avaient été passées par profits et pertes en 2009-2010. Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des biens durables d'une valeur de 29 762 dollars avaient également été passés par profits et pertes.

2. Versements à titre gracieux

84. Comme le veut la règle de gestion financière 105.12, l'administration a indiqué qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de la période à l'examen.

3. Fraude et présomption de fraude

85. Conformément au paragraphe 6 c) i) de l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, le Comité a examiné les cas de fraude ou de présomption de fraude intervenus pendant l'exercice biennal et portés à l'attention d'ONU-Habitat. Le vol d'un montant de 47 000 dollars dans un coffre-fort des bureaux d'un partenaire d'ONU-Habitat (la Commission foncière du Soudan du Sud) a été signalé. Hormis ce vol, aucun cas de fraude ou de présomption de fraude n'a été porté à la connaissance du Comité.

E. Remerciements

86. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et ses collaborateurs de l'assistance qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) **Terence Nombembe**

30 juin 2012

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/65/5/Add.8)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Établir en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi un plan de formation annuel pour son propre personnel	13	2006-2007	X			
Mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre en permanence le montant des liquidités	32	2008-2009		X		
Continuer de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; et indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja)	39	2008-2009		X		
Modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires; et envisager d'établir des états financiers qui portent sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU, en collaboration avec le Siège de l'Organisation	48	2008-2009	X			
Veiller à ce que les montants des fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations soient directement tirés du grand livre	51	2008-2009	X			
Veiller, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ce que l'examen des droits d'accès comprenne également le recensement des utilisateurs qui ont quitté l'organisme ou qui exercent de nouvelles fonctions et à ce qu'une même personne n'ait pas plus d'un identifiant pour accéder au Système intégré de gestion	56	2008-2009	X			

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/65/5/Add.8)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Procéder à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études	64	2008-2009				X
Définir dans une note la politique concernant la constitution de provisions en cas de retard dans le recouvrement des contributions annoncées	67	2008-2009	X			
Mettre au point un plan de financement pour les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et le soumettre au Conseil d'administration pour examen et approbation	75	2006-2007		X		
Envisager de réviser la méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels au moment de la mise en œuvre des normes IPSAS	91	2008-2009				X
Veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives	96	2008-2009				X
Se plier aux dispositions de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 104.8 relative aux opérations de petite caisse	99	2008-2009	X			
Obtenir systématiquement de ses banques une liste actualisée des personnes habilitées à signer des chèques	102	2008-2009	X			
Revoir périodiquement, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, les paramètres relatifs aux achats définis dans le Système intégré de gestion, afin de garantir qu'ils correspondent aux plafonds fixés dans les délégations de pouvoir pour les achats et la gestion des marchés	108	2008-2009	X			
Effectuer les opérations suivantes en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : enregistrer formellement les fournisseurs dans la base de données avant d'attribuer des marchés; attribuer individuellement la mention de fournisseur actif aux prestataires enregistrés dans la base de données; passer en revue le	113	2008-2009	X			

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport (A/65/5/Add.8)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
contenu de la base de données et marquer comme inactifs les fournisseurs dont les services ne sont plus utilisés						
Effectuer les opérations suivantes en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : ajouter un champ obligatoire dans le Système intégré de gestion, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et tenir à jour la base de données sur les contrats	116	2008-2009		X		
Étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs	123	2008-2009		X		
En concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : programmer l'outil de production des états financiers fondé sur Access de manière à éliminer toute opération manuelle restante; et décrire plus précisément les mécanismes de contrôle	133	2006-2007	X			
Prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal; et renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard	137	2008-2009		X		
Le BSCI devrait redresser le taux d'achèvement des audits qu'il avait prévu de consacrer à ONU-Habitat.	140	2008-2009	X			
Total	20		11	6	3	
Pourcentage du total	100		55	30	15	

Chapitre III

Certification des états financiers

31 mars 2012

Les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 de l'Organisation des Nations Unies et à la règle de gestion financière 306.10 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et des explications complémentaires sur les activités financières menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains au cours de l'exercice considéré.

La fonction de certification, telle que définie par les règles de gestion financière 105.5 et 105.7 à 105.9 de l'Organisation des Nations Unies, est dévolue au Programme des Nations Unies pour les établissements humains. L'Office des Nations Unies à Nairobi est responsable de la comptabilité et de l'exercice de la fonction d'ordonnancement des dépenses telle que définie par l'article VI et par la règle de gestion financière 105.6 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je certifie que les résultats financiers (exercice biennal clos le 31 décembre 2011) du Programme des Nations Unies pour les établissements humains qui figurent ci-après sont corrects.

Le Chef du Service financier
de l'Office des Nations Unies à Nairobi
(*Signé*) Christopher **Kirkcaldy**

Chapitre IV

Aperçu général livré par l'administration sur la situation financière

A. Introduction

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de présenter ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Au nombre de huit, les états sont accompagnés des notes y relatives et de quatre tableaux annexes. Conformément à la règle de gestion financière 106.10, les comptes ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2012.

2. Aux fins de comparaison, les données correspondantes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 figurent dans les états financiers, selon qu'il convient. Elles ont été retraitées selon que de besoin.

3. Conformément aux règles fixées par le Secrétariat de l'ONU :

a) Les soldes interfonds ne sont pas compensés;

b) Les comptes débiteurs et créditeurs sont présentés sans compensations;

c) Les montants estimatifs à provisionner au titre des prestations liées à la cessation de service, à savoir l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif.

4. Les ressources du budget ordinaire consacrées au Programme des Nations Unies pour les établissements humains sont indiquées dans les états financiers et dans les notes y relatives. Les crédits alloués au titre du budget ordinaire sont présentés dans les états I et II.

5. Les états financiers et les tableaux, ainsi que les notes y relatives, font partie intégrante du rapport financier.

B. Aperçu

6. Les états I à III décrivent la situation financière globale d'ONU-Habitat pour les exercices biennaux clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2009. Il en ressort que :

a) Les recettes totales ont augmenté de 95,3 millions de dollars (28,4 %) pour atteindre 430,9 millions de dollars;

b) Les dépenses totales ont augmenté de 106,5 millions de dollars (33,3 %) pour atteindre 426,9 millions de dollars;

c) L'excédent net avant ajustements a diminué de 11,3 millions de dollars, passant à 4 millions de dollars;

d) L'excédent des ressources sur les dépenses a été compensé par des ajustements, notamment au titre des prestations liées à la cessation de service ou après le départ à la retraite (9,4 millions de dollars), entraînant une diminution de

6,4 millions de dollars (4,8 %) du montant total des réserves et des soldes des fonds, qui est passé à 127,3 millions de dollars;

e) Le solde de trésorerie (encaisse et dépôts à terme, trésorerie commune) au 31 décembre 2011 a augmenté de 17,5 millions de dollars (8,3 %) pour atteindre 228,3 millions de dollars;

f) Le montant total de l'actif a augmenté de 7,8 millions de dollars (3,1 %), passant à 262,1 millions de dollars;

g) Le total du passif a augmenté de 14,1 millions de dollars (11,7 %), passant à 134,9 millions de dollars.

C. Activités de la Fondation

7. Dans sa résolution 22/7 du 3 avril 2009, le Conseil d'administration a approuvé, pour l'exercice biennal 2010-2011, un budget à des fins générales de 66 190 500 dollars et un budget à des fins spéciales de 95 717 700 dollars. Le Conseil a également approuvé le relèvement du montant de la réserve statutaire d'utilité générale de 3 279 500 dollars à 6 619 500 dollars. Il a en outre autorisé le Directeur exécutif, dans l'éventualité d'un déficit ou d'un excédent des recettes, à ajuster, en consultation avec le Comité des représentants permanents, le montant des crédits alloués aux activités inscrites au programme pour qu'il corresponde au montant effectif des recettes. Le Conseil a aussi autorisé le Directeur exécutif à réallouer des fonds à des fins générales entre les sous-programmes à hauteur de 10 % du budget total à des fins générales. Il a, par ailleurs, autorisé le Directeur exécutif à réallouer des fonds, en consultation avec le Comité des représentants permanents, au-delà de 10 % et jusqu'à 25 % du budget total à des fins générales.

8. ONU-Habitat a reçu des annonces de contributions d'un montant de 104,7 millions de dollars pour les activités de sa fondation au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, contre 125,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit une baisse de 20,6 millions de dollars (16,5 %).

9. Le montant des dépenses consacrées aux activités de la Fondation, qui s'élève à 126,1 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme, n'a pas dépassé celui des crédits budgétaires approuvés par le Directeur exécutif, soit 146,4 millions de dollars, comme expliqué au paragraphe 7 ci-dessus.

D. Activités de coopération technique

10. ONU-Habitat a reçu des contributions d'un montant de 293,7 millions de dollars pour ses activités de coopération technique au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, contre 173 millions de dollars au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 69,8 %. Des contributions supplémentaires de 0,4 million de dollars ont été perçues au titre des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

11. Le montant des dépenses, qui s'élève à 301,1 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme, n'a pas dépassé celui des crédits budgétaires approuvés par le Directeur exécutif, soit 356,7 millions de dollars.

E. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

12. ONU-Habitat comptabilise intégralement les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. ONU-Habitat comptabilise les charges à payer au titre des prestations liées au rapatriement à raison de 8 % du traitement net mais aucun montant n'est provisionné au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des jours de congé accumulés.

13. Le passif à court terme a été comptabilisé au 31 décembre 2011, comme le montre l'étude actuarielle réalisée par un cabinet de conseil engagé pour le compte d'ONU-Habitat par le Secrétariat de l'ONU. Ces charges ayant été inscrites en totalité dans les états financiers au 31 décembre 2011, les états I et II font apparaître un montant de 19,5 millions de dépenses non budgétisées. L'augmentation s'explique principalement par la variation du taux d'actualisation qui est passé de 6 % à 4,5 %. Des informations détaillées sont présentées dans l'état VIII et dans la note 13 aux états financiers.

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

État I

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Récapitulatif de tous les fonds : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total</i>	
							<i>2011</i>	<i>2009 Total retraité</i>
Recettes								
Ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU	Note 16	–	–	–	24 677	–	24 677	23 999
Contributions volontaires	Tableaux 5.2 et 7.2	104 678	293 718	–	–	–	398 396	298 299
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Alinéas k) ii) et t) iii) de la note 2	–	405	–	–	–	405	2 368
Recettes provenant de services fournis		(179)	179	–	–	–	–	156
Intérêts créditeurs		3 473	3 750	–	–	–	7 223	10 324
Recettes accessoires	Note 3	319	23	–	–	(175)	167	458
Total des recettes		108 291	298 075	–	24 677	(175)	430 868	335 604
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel		69 226	86 832	–	21 409	–	177 467	149 872
Services contractuels		20 840	82 188	–	551	–	103 579	82 836
Voyages		8 907	4 692	–	106	(175)	13 530	12 858
Dépenses de fonctionnement		20 093	35 748	–	2 121	–	57 962	45 536
Achats		878	13 882	–	–	–	14 760	8 822
Bourses, subventions et contributions		408	58 726	–	490	–	59 624	20 735
Dépenses d'appui au programme		–	(34)	–	–	–	(34)	(303)
Total des dépenses	Tableaux 5.1 et 7.1	120 352	282 034	–	24 677	(175)	426 888	320 356
Excédent (déficit)		(12 061)	16 041	–	–	–	3 980	15 248
Engagements non budgétisés		–	–	(9 368)	–	–	(9 368)	86

	Informations supplémentaires	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
							2011	2009 Total retraité
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	7	(895)	–	–	–	(888)	(286)
Excédent (déficit) net		(12 054)	15 146	(9 368)	–	–	(6 276)	15 048
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Alinéa k) viii) de la note 2	1 269	800	–	–	–	2 069	1 979
Virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	(3 979)	(3 724)	–	–	–	(7 703)	(12 305)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds		52	(52)	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs	Note 5	(411)	(1 756)	–	–	–	(2 167)	(379)
Soldes des fonds en début d'exercice		78 372	47 886	(10 145)	–	–	116 113	111 770
Soldes des fonds en fin d'exercice	Note 14	63 249	58 300	(19 513)	–	–	102 036	116 113
Réserves en début d'exercice		7 916	9 596	2	–	–	17 514	4 986
(Prélèvements) virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	3 979	3 724	(2)	–	–	7 701	12 528
Réserves en fin d'exercice	Note 14	11 895	13 320	–	–	–	25 215	17 514
Total des réserves et des soldes des fonds	Note 14	75 144	71 620	(19 513)	–	–	127 251	133 627

État II
Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Récapitulatif de tous les fonds : actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
							2011	2009 Total retraité
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	2 801	6 908	–	–	–	9 709	3 038
Trésoreries communes	Note 6	103 946	114 603	–	–	–	218 549	207 726
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 5.2	191	–	–	–	–	191	1 795
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	5 879	8 743	3 779	–	–	18 401	27 586
Prêts et intérêts courus à recevoir	Note 17	2 251	–	–	–	–	2 251	–
Débiteurs	Note 8	4 346	2 155	–	514	–	7 015	6 079
Projets financés par des dons : soldes des fonds	Note 9	–	4 370	–	–	–	4 370	7 672
Autres éléments d'actif	Note 10	994	661	–	–	–	1 655	486
Total de l'actif		120 408	137 440	3 779	514	–	262 141	254 382
Passif								
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 5.2	11	–	–	–	–	11	10
Engagements non réglés	Note 11	27 021	57 307	–	514	–	84 842	75 565
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	13 829	6 063	–	–	–	19 892	28 165
Créditeurs	Note 12	2 406	1 513	–	–	–	3 919	4 166
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 13	–	–	23 292	–	–	23 292	12 849
Autres éléments de passif	Note 10	1 997	937	–	–	–	2 934	–
Total du passif		45 264	65 820	23 292	514	–	134 890	120 755
Réserves et soldes des fonds								
Réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2 et note 14	11 895	13 320	–	–	–	25 215	17 514
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	63 249	58 300	(19 513)	–	–	102 036	116 113
Total des réserves et des soldes des fonds		75 144	71 620	(19 513)	–	–	127 251	133 627
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		120 408	137 440	3 779	514	–	262 141	254 382

État III

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Récapitulatif de tous les fonds : flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total 2011	2009 Total retraité
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement							
Excédent (déficit) net		(12 054)	15 146	(9 368)	–	(6 276)	15 048
(Augmentation) diminution :							
Contributions à recevoir		1 604	–	–	–	1 604	470
Prêts et intérêts courus à recevoir		(2 251)	–	–	–	(2 251)	–
Débiteurs		(443)	(930)	–	437	(936)	(2 345)
Autres éléments d'actif		(758)	(411)	–	–	(1 169)	1 313
Soldes débiteurs interfonds		8 938	1 320	(1 073)	–	9 185	45 429
Projets financés par des dons : soldes des fonds		–	3 302	–	–	3 302	3 548
Augmentation (diminution) :							
Contributions et autres paiements reçus d'avance		1	–	–	–	1	–
Engagements non réglés		(19 704)	29 418	–	(437)	9 277	16 686
Créditeurs		1 124	(1 371)	–	–	(247)	(791)
Autres éléments de passif		1 997	937	–	–	2 934	–
Soldes créditeurs interfonds		(9 586)	1 313	–	–	(8 273)	(45 205)
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite		–	–	10 443	–	10 443	629
À déduire : Intérêts créditeurs		(3 473)	(3 750)	–	–	(7 223)	(10 324)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		(34 605)	44 974	2	–	10 371	24 458
Flux de trésorerie provenant des activités de placement							
(Augmentation) diminution de la part dans les trésoreries communes		32 003	(42 826)	–	–	(10 823)	(56 425)

	Informations supplémentaires	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total	
						2011	2009 Total retraité
À ajouter : intérêts créditeurs		3 473	3 750	–	–	7 223	10 324
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		35 476	(39 076)	–	–	(3 600)	(46 101)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement							
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		1 269	800	–	–	2 069	1 979
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs		(411)	(1 756)	–	–	(2 167)	(379)
(Prélèvements) virements sur les réserves		–	–	(2)	–	(2)	223
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds		52	(52)	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		910	(1 008)	(2)	–	(100)	1 823
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme		1 781	4 890	–	–	6 671	(19 820)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice		1 020	2 018	–	–	3 038	22 858
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	Note 6	2 801	6 908	–	–	9 709	3 038

État IV

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Activités de la Fondation : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Fonds non préaffectés à la Fondation	Fonds préaffectés à la Fondation	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux remboursables	Appui au programme	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
									2011	2009
Recettes										
Contributions volontaires	Tableau 5.2	33 999	52 151	12 025	6 503	–	–	–	104 678	125 292
Recettes provenant de services fournis		–	–	–	–	–	5 539	(5 718)	(179)	17
Intérêts créditeurs		1 134	1 050	803	154	97	235	–	3 473	6 721
Recettes accessoires	Note 3	67	191	61	–	–	–	–	319	427
Total des recettes		35 200	53 392	12 889	6 657	97	5 774	(5 718)	108 291	132 457
Dépenses										
Traitements et autres dépenses de personnel		30 714	19 871	10 259	728	(6)	7 660	–	69 226	62 651
Services contractuels		1 805	9 429	6 123	3 239	–	244	–	20 840	45 345
Voyages		2 094	4 899	1 768	33	(1)	114	–	8 907	8 487
Dépenses de fonctionnement		5 404	9 778	3 371	190	239	1 111	–	20 093	16 848
Achats		491	159	184	13	–	31	–	878	1 988
Bourses, subventions et contributions		–	408	–	–	–	–	–	408	482
Dépenses d'appui au programme		–	3 242	2 175	296	5	–	(5 718)	–	–
Total des dépenses	Tableau 5.1	40 508	47 786	23 880	4 499	237	9 160	(5 718)	120 352	135 801
Excédent (déficit)		(5 308)	5 606	(10 991)	2 158	(140)	(3 386)	–	(12 061)	(3 344)

	Informations supplémentaires	Fonds non préaffectés à la Fondation	Fonds préaffectés à la Fondation	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables	Appui au programme	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
									2011	2009
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(165)	469	(294)	–	(2)	(1)	–	7	(178)
Excédent (déficit) net		(5 473)	6 075	(11 285)	2 158	(142)	(3 387)	–	(12 054)	(3 522)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Alinéa k) viii) de la note 2	506	572	181	4	–	6	–	1 269	906
Virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	(3 340)	–	–	(89)	(550)	–	–	(3 979)	(4 732)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds		16	36	–	–	–	–	–	52	–
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs	Note 5	–	(399)	(12)	–	–	–	–	(411)	(79)
Soldes des fonds en début d'exercice		27 050	22 983	16 731	87	3 626	7 895	–	78 372	85 799
Soldes des fonds en fin d'exercice		18 759	29 267	5 615	2 160	2 934	4 514	–	63 249	78 372
Réserves en début d'exercice		3 279	–	3 404	249	12	972	–	7 916	3 184
Virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	3 340	–	–	89	550	–	–	3 979	4 732
Réserves en fin d'exercice		6 619	–	3 404	338	562	972	–	11 895	7 916
Total des réserves et des soldes des fonds		25 378	29 267	9 019	2 498	3 496	5 486	–	75 144	86 288

État V

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Activités de la Fondation : actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Fonds non préaffectés à la Fondation	Fonds préaffectés à la Fondation	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables	Appui au programme	Total	
								2011	2009 Total retraité
Actif									
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	2 368	43	–	–	390	–	2 801	1 020
Trésoreries communes	Note 6	38 251	36 356	18 885	4 510	791	5 153	103 946	135 949
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 5.2	191	–	–	–	–	–	191	1 795
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	–	3 024	1 566	370	551	368	5 879	14 817
Prêts et intérêts courus à recevoir	Note 17	–	–	–	–	2 251	–	2 251	–
Débiteurs	Note 8	365	1 581	2 369	1	–	30	4 346	3 903
Autres éléments d'actif	Note 10	216	276	493	–	–	9	994	236
Total de l'actif		41 391	41 280	23 313	4 881	3 983	5 560	120 408	157 720
Passif									
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 5.2	11	–	–	–	–	–	11	10
Engagements non réglés	Note 11	2 395	10 094	12 105	2 383	1	43	27 021	46 725
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	12 998	345	–	–	486	–	13 829	23 415
Créditeurs	Note 12	462	769	1 144	–	–	31	2 406	1 282
Autres éléments de passif	Note 10	147	805	1 045	–	–	–	1 997	–
Total du passif		16 013	12 013	14 294	2 383	487	74	45 264	71 432
Réserves et soldes des fonds									
Réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2, et note 14	6 619	–	3 404	338	562	972	11 895	7 916

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Fonds non préaffectés à la Fondation</i>	<i>Fonds préaffectés à la Fondation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>	
								<i>2011</i>	<i>2009 Total retraité</i>
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	18 759	29 267	5 615	2 160	2 934	4 514	63 249	78 372
Total des réserves et des soldes des fonds		25 378	29 267	9 019	2 498	3 496	5 486	75 144	86 288
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		41 391	41 280	23 313	4 881	3 983	5 560	120 408	157 720

Tableau 5.1
Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Activités de la Fondation : état des crédits alloués pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2011
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Activités relatives au programme					
Traitements et autres dépenses de personnel	26 572	46	25 983	26 029	543
Services contractuels	623	24	588	612	11
Voyages	856	23	752	775	81
Dépenses de fonctionnement	2 420	43	2 102	2 145	275
Achats	246	15	215	230	16
Total partiel	30 717	151	29 640	29 791	926
Projets financés par des fonds non préaffectés					
Traitements et autres dépenses de personnel	5 687	2 568	2 117	4 685	1 002
Services contractuels	1 751	623	570	1 193	558
Voyages	1 698	165	1 154	1 319	379
Dépenses de fonctionnement	3 712	401	1 907	2 308	1 404
Achats	308	121	140	261	47
Total partiel	13 156	3 878	5 888	9 766	3 390
Total des fonds non préaffectés à la Fondation	43 873	4 029	35 528	39 557	4 316
Fonds préaffectés à la Fondation					
Traitements et autres dépenses de personnel	21 804	5 537	14 334	19 871	1 933
Services contractuels	10 863	2 986	6 443	9 429	1 434
Voyages	5 287	499	4 400	4 899	388
Dépenses de fonctionnement	13 110	4 485	5 287	9 772	3 338
Achats	540	54	105	159	381
Bourses, subventions et contributions	1 073	245	163	408	665
Dépenses d'appui au programme	3 853	–	3 242	3 242	611
Total des fonds préaffectés à la Fondation	56 530	13 806	33 974	47 780	8 750
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement					
Traitements et autres dépenses de personnel	11 147	2 227	8 032	10 259	888
Services contractuels	9 779	6 578	(455)	6 123	3 656
Voyages	1 731	178	1 590	1 768	(37)
Dépenses de fonctionnement	4 054	1 197	2 174	3 371	683

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Achats	376	70	114	184	192
Dépenses d'appui au programme	2 630	–	2 175	2 175	455
Total (Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement)	29 717	10 250	13 630	23 880	5 837
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien					
Traitements et autres dépenses de personnel	816	527	201	728	88
Services contractuels	4 935	3 746	(507)	3 239	1 696
Voyages	30	13	20	33	(3)
Dépenses de fonctionnement	259	45	145	190	69
Achats	34	4	9	13	21
Dépenses d'appui au programme	366	–	296	296	70
Total (Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien)	6 440	4 335	164	4 499	1 941
Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables					
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	(6)	(6)	6
Voyages	–	–	(1)	(1)	1
Dépenses de fonctionnement	75	19	37	56	19
Dépenses d'appui au programme	5	–	5	5	–
Total (Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables)	80	19	35	54	26
Appui au programme					
Traitements et autres dépenses de personnel	8 193	9	7 651	7 660	533
Services contractuels	257	7	237	244	13
Voyages	124	–	114	114	10
Dépenses de fonctionnement	1 127	2	1 109	1 111	16
Achats	59	18	13	31	28
Total (appui au programme)	9 760	36	9 124	9 160	600
Total hors pertes de change	146 400	32 475	92 455	124 930	21 470
Pertes de change					
Activités relatives au programme	–	–	951	951	(951)
Fonds préaffectés à la Fondation	–	–	6	6	(6)

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables	–	–	183	183	(183)
Total des pertes de change	–	–	1 140	1 140	(1 140)
Total des dépenses	146 400	32 475	93 595	126 070	20 330
À déduire : Dépenses d'appui au programme				(5 718)	
Total net des dépenses				120 352	
				État IV	

Tableau 5.2
Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Activités de la Fondation : état des contributions et des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011

(En dollars des Etats-Unis)

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains								
Contributions non préaffectées – Gouvernements								
Afghanistan	–	–	–	500	–	–	500	–
Afrique du Sud	–	–	–	45 250	–	–	45 250	–
Algérie	–	–	–	10 000	–	–	10 000	–
Angola	–	–	–	2 550	–	–	2 550	–
Argentine	2 336	–	2 336	3 000	–	–	3 000	–
Bangladesh	7 500	–	7 500	–	–	–	–	–
Barbade	–	–	–	6 000	–	–	6 000	–
Burkina Faso	–	–	–	31 169	–	–	31 169	–
Canada	–	–	–	148 823	–	–	148 823	–
Chili	–	–	–	10 000	–	5 000	15 000	–
Colombie	–	–	–	12 000	–	–	12 000	–
Espagne	–	–	–	9 158 500	–	–	9 158 500	–
États-Unis d'Amérique	–	–	–	4 050 000	–	–	4 050 000	–
Fédération de Russie	–	–	–	20 000	–	–	20 000	–
Finlande	–	–	–	1 245 923	–	–	1 245 923	–
Ghana	–	–	–	14 147	–	–	–	14 147
Grèce	–	–	–	30 000	–	–	30 000	–
Inde	–	–	–	160 000	–	–	80 000	80 000
Israël	–	–	–	20 000	–	–	20 000	–
Japon	148 364	–	148 364	203 342	–	–	106 970	96 372
Kenya	20 791	–	20 791	120 000	–	5 539	125 539	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Norvège	-	-	-	11 053 206	-	-	11 053 206	-
Ouganda	3 011	-	3 011	-	-	-	-	-
Pakistan	-	-	-	12 011	-	-	12 011	-
Panama	-	-	-	1 000	-	-	1 000	-
République de Corée	-	-	-	179 446	-	-	179 446	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	5 928	-	-	5 928	-
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	1 600 000	-	1 600 000	1 580 000	-	-	1 580 000	-
Rwanda	5 000	10 000	15 000	-	-	-	-	-
Serbie	8 400	-	8 400	-	-	-	-	-
Sri Lanka	-	-	-	45 000	-	-	45 000	-
Suède	-	-	-	5 819 489	-	-	5 819 489	-
Tunisie	-	-	-	1 399	-	-	1 399	-
Zimbabwe	-	-	-	10 000	-	-	10 000	-
Total des contributions non préaffectées	1 795 402	10 000	1 805 402	33 998 683	-	10 539	33 818 703	190 519
Contributions préaffectées – Gouvernements								
Allemagne	-	-	-	629 251	-	-	629 251	-
Bahreïn	-	-	-	200 000	-	-	200 000	-
Brésil	-	-	-	2 900 000	-	-	2 900 000	-
Burkina Faso	-	-	-	18 931	-	-	18 931	-
Canada	-	-	-	234 158	-	-	234 158	-
Chine	-	-	-	422 126	-	-	422 126	-
Égypte	-	-	-	570 000	-	-	570 000	-
Espagne	-	-	-	13 655 043	-	-	13 655 043	-
Fédération de Russie	-	-	-	780 000	-	-	780 000	-
Finlande	-	-	-	119 010	-	-	119 010	-
France	-	-	-	662 900	-	-	662 900	-
Italie	-	-	-	414 779	-	-	414 779	-

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Japon	–	–	–	569 287	–	–	569 287	–
Jordanie	–	–	–	63 910	–	–	63 910	–
Koweït	–	–	–	2 432 541	–	–	2 432 541	–
Nigéria	–	–	–	203 552	–	–	203 552	–
Norvège	–	–	–	12 323 475	–	–	12 323 475	–
République de Corée	–	–	–	112 163	–	–	112 163	–
Slovénie	–	–	–	13 459	–	–	13 459	–
Suède	–	–	–	3 566 872	–	–	3 566 872	–
Total des contributions préaffectées (gouvernements)	–	–	–	39 891 457	–	–	39 891 457	–
Contributions préaffectées à la Fondation – Organismes								
Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale	–	–	–	4 957 106	–	–	4 957 106	–
Booyoung	–	–	–	300 000	–	–	300 000	–
Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	110 702	–	–	110 702	–
Corporación Andina de Fomento	–	–	–	100 000	–	–	100 000	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	–	–	–	29 962	–	–	29 962	–
Fonds des Nations Unies pour la population	–	–	–	122 795	–	–	122 795	–
Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies	–	–	–	146 760	–	–	146 760	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	–	–	50 000	–	–	50 000	–
Lanxess Deutschland Gmbh	–	–	–	2 775	–	–	2 775	–
Programme alimentaire mondial	–	–	–	15 000	–	–	15 000	–
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	–	–	–	68 600	–	–	68 600	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	-	-	-	60 000	-	-	60 000	-
Programme des Nations Unies pour le développement	-	-	-	124 184	-	-	124 184	-
Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Fonds pour l'environnement mondial	-	-	-	830 000	-	-	830 000	-
Siemens Aktiengesellschaft	-	-	-	98 260	-	-	98 260	-
Union européenne	-	-	-	64 500	-	-	64 500	-
United Nations Federal Credit Union (Office des Nations Unies à Nairobi), Corporate Credit Card	-	-	-	6 100	-	-	6 100	-
Université de Pavie	-	-	-	54 274	-	-	54 274	-
Total des contributions préaffectées (organismes)	-	-	-	7 141 018	-	-	7 141 018	-
Contributions préaffectées – Autres donateurs								
BASF Aktiengesellschaft	-	-	-	302 979	-	-	302 979	-
Bureau of Shanghai World Expo Coordination	-	-	-	1 823 057	-	-	1 823 057	-
Coca Cola-Atlanta	-	-	-	60 000	-	-	60 000	-
Coca Cola Southeast Asia Inc.	-	-	-	269 925	-	-	269 925	-
Don du peuple japonais	-	-	-	19 166	-	-	19 166	-
Fondation Bill et Melinda Gates	-	-	-	73 000	-	-	73 000	-
Fukuoka International Exchange Foundation	-	-	-	1 455 365	-	-	1 455 365	-
Fundação Euclides da Cunha	-	-	-	87 079	-	-	87 079	-
Hyundai Motor Company	-	-	-	395 579	-	-	395 579	-
Municipalité de Dakar	-	-	-	51 295	-	-	51 295	-
Préfecture de la ville de Rio de Janeiro	-	-	-	315 835	-	-	315 835	-

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Province de Gangwon (République de Corée)	-	-	-	212 330	-	-	212 330	-
Veolia Environnement	-	-	-	52 800	-	-	52 800	-
Total des contributions préaffectées (autres donateurs)	-	-	-	5 118 410	-	-	5 118 410	-
Total des contributions préaffectées à la Fondation	-	-	-	52 150 885	-	-	52 150 885	-
Total des contributions à la Fondation	1 795 402	10 000	1 805 402	86 149 568	-	10 539	85 969 588	190 519
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement								
Agence catalane de coopération pour le développement	-	-	-	134 810	-	-	134 810	-
Agence suédoise pour la croissance économique et régionale	-	-	-	36 710	-	-	36 710	-
Autorité de l'eau et de l'électricité d'Abou Dhabi	-	-	-	3 514 075	-	-	3 514 075	-
Banque européenne d'investissement	-	-	-	39 594	-	-	39 594	-
BASF Aktiengesellschaft	-	-	-	327 644	-	-	327 644	-
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (Suisse)	-	-	-	896 188	-	-	896 188	-
Cadbury Kenya Ltd	-	-	-	10 000	-	-	10 000	-
Coca Cola Far East Ltd	-	-	-	50 000	-	-	50 000	-
Coca Cola India Pvt Ltd	-	-	-	99 950	-	-	99 950	-
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	-	-	-	97 500	-	-	97 500	-
France	-	-	-	52 284	-	-	52 284	-
Fukuoka Habitat Institute	-	-	-	60 000	-	-	60 000	-
Global Environment and	-	-	-	21 924	-	-	21 924	-

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Technology Foundation								
Google Incorporated	–	–	–	300 000	–	–	300 000	–
France	–	–	–	198 000	–	–	198 000	–
Japan Water Forum	–	–	–	18 800	–	–	18 800	–
Norvège	–	–	–	4 293 388	–	–	4 293 388	–
Pays-Bas	–	–	–	1 700 000	–	–	1 700 000	–
Plan d'aide au développement des Nations Unies (République- Unie de Tanzanie)	–	–	–	153 712	–	–	153 712	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	–	–	20 000	–	–	20 000	–
Total des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	–	–	–	12 024 579	–	–	12 024 579	–
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien								
Arabie saoudite	–	–	–	4 415 954	–	–	4 415 954	–
Bahreïn	–	–	–	300 000	–	–	300 000	–
Département de recherche agricole appliquée (Office arabe pour les investissements et le développement agricoles)	–	–	–	242 645	–	–	242 645	–
France	–	–	–	715 146	–	–	715 146	–
Union européenne	–	–	–	825 057	–	–	825 057	–
VNG International	–	–	–	4 526	–	–	4 526	–
Total des contributions au Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	–	–	–	6 503 328	–	–	6 503 328	–
Total des contributions	1 795 402	10 000	1 805 402	104 677 475	–	10 539	104 497 495	190 519
			État IV		État V		État V	

	<i>Depuis moins de six mois</i>	<i>Depuis plus de six mois mais moins d'un an</i>	<i>Depuis plus d'un an</i>	<i>Depuis plus de deux ans</i>	Total
Contributions annoncées mais non acquittées					
Gouvernements	110 519	80 000	–	–	
Total	110 519	80 000	–	–	

État VI

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Activités de coopération technique : recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Fonds d'affectation spéciale	Programme des Nations Unies pour le développement	Appui au programme	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
						2011	2009
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 7.2	293 718	–	–	–	293 718	173 007
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Alinéas k ii) et t iii) de la note 2	–	405	–	–	405	2 368
Recettes provenant de services fournis		–	–	19 252	(19 073)	179	200
Intérêts créditeurs		3 481	–	269	–	3 750	3 603
Recettes accessoires	Note 3	22	1	–	–	23	31
Total des recettes		297 221	406	19 521	(19 073)	298 075	179 209
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel		74 115	507	12 210	–	86 832	66 358
Services contractuels		81 265	268	655	–	82 188	36 858
Voyages		4 374	67	251	–	4 692	4 254
Dépenses de fonctionnement		32 619	7	3 122	–	35 748	26 560
Achats		13 617	128	137	–	13 882	6 834
Bourses, subventions et contributions		58 898	(172)	–	–	58 726	19 995
Dépenses d'appui au programme		18 979	60	–	(19 073)	(34)	(242)
Total des dépenses	Tableau 7.1	283 867	865	16 375	(19 073)	282 034	160 617
Excédent (déficit)		13 354	(459)	3 146	–	16 041	18 592
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(892)	–	(3)	–	(895)	(108)
Excédent (déficit) net		12 462	(459)	3 143	–	15 146	18 484
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Alinéa k) viii) de la note 2	245	522	33	–	800	1 073
Virements sur les réserves	Alinéa p) de la note 2	(3 566)	–	(158)	–	(3 724)	(7 794)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds		(52)	–	–	–	(52)	–

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total</i>	
						<i>2011</i>	<i>2009</i>
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs	Note 5	(1 693)	(63)	–	–	(1 756)	(300)
Soldes des fonds en début d'exercice		41 121	–	6 765	–	47 886	36 423
Soldes des fonds en fin d'exercice		48 517	–	9 783	–	58 300	47 886
Réserves en début d'exercice		7 794	–	1 802	–	9 596	1 802
Virements sur les réserves	Alinéa p) de la note 2	3 566	–	158	–	3 724	7 794
Réserves en fin d'exercice		11 360	–	1 960	–	13 320	9 596
Total des réserves et des soldes des fonds		59 877	–	11 743	–	71 620	57 482

État VII

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Activités de coopération technique : actif, passif, réserves et soldes des fonds
au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Dépenses d'appui au programme</i>	<i>Total</i>	
					2011	2009 Total retraité
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	6 908	–	–	6 908	2 018
Trésoreries communes	Note 6	103 403	–	11 200	114 603	71 777
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	7 892	38	813	8 743	10 063
Débiteurs	Note 8	1 856	209	90	2 155	1 225
Projets financés par des dons : soldes des fonds	Note 9	–	4 370	–	4 370	7 672
Autres éléments d'actif	Note 10	588	–	73	661	250
Total de l'actif		120 647	4 617	12 176	137 440	93 005
Passif						
Engagements non réglés	Note 11	56 173	730	404	57 307	27 889
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	2 933	3 130	–	6 063	4 750
Créditeurs	Note 12	727	757	29	1 513	2 884
Autres éléments de passif	Note 10	937	–	–	937	–
Total du passif		60 770	4 617	433	65 820	35 523
Réserves et soldes des fonds						
Réserves	Alinéa p) de la note 2 et note 14	11 360	–	1 960	13 320	9 596
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	48 517	–	9 783	58 300	47 886
Total des réserves et des soldes des fonds		59 877	–	11 743	71 620	57 482
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		120 647	4 617	12 176	137 440	93 005

Tableau 7.1
Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Activités de coopération technique : état des crédits alloués pour l'exercice
biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Fonds d'affectation spéciale					
Traitements et autres dépenses de personnel	83 340	15 479	58 636	74 115	9 225
Services contractuels	87 901	45 680	35 585	81 265	6 636
Voyages	5 706	622	3 752	4 374	1 332
Dépenses de fonctionnement	47 419	7 540	25 079	32 619	14 800
Achats	17 418	5 887	7 730	13 617	3 801
Bourses, subventions et contributions	72 233	21 404	37 494	58 898	13 335
Dépenses d'appui au programme	22 451	–	18 979	18 979	3 472
Total partiel	336 468	96 612	187 255	283 867	52 601
Programme des Nations Unies pour le développement					
Traitements et autres dépenses de personnel	941	166	341	507	434
Services contractuels	475	342	(74)	268	207
Voyages	144	21	46	67	77
Dépenses de fonctionnement	107	54	(47)	7	100
Achats	175	174	(46)	128	47
Bourses, subventions et contributions	12	7	(179)	(172)	184
Dépenses d'appui au programme	177	–	60	60	117
Total partiel	2 031	764	101	865	1 166
Appui au programme					
Traitements et autres dépenses de personnel	13 140	63	12 147	12 210	930
Services contractuels	868	257	398	655	213
Voyages	239	18	233	251	(12)
Dépenses de fonctionnement	3 794	7	3 112	3 119	675
Achats	200	16	121	137	63
Total partiel	18 241	361	16 011	16 372	1 869
Total hors pertes de change	356 740	97 737	203 367	301 104	55 636

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Pertes de change					
Appui au programme	–	–	3	3	(3)
Total	356 740	97 737	203 370	301 107	55 633
À déduire : Dépenses d'appui au programme				(19 073)	
Total net des dépenses				282 034	
				État VI	

Tableau 7.2
Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Activités de coopération technique : contributions pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organismes</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Fonds d'affectation spéciale		
Gouvernements		
Afghanistan	551 009	1 587 267
Afrique du Sud	10 000	–
Algérie	10 000	–
Allemagne	42 449	–
Australie	8 655 700	–
Burkina Faso	30 761	–
Cameroun	10 166	–
Canada	3 204 338	–
Chypre	–	341 999
Colombie	269 705	146 732
Égypte	2 779 161	3 142 161
Espagne	9 458 167	2 705 473
États-Unis d'Amérique	–	3 623 835
Finlande	66 740	592 482
France	–	15 251
Iran (République islamique d')	491 006	500 000
Italie	1 239 575	2 054 636
Japon	107 629 420	25 048 308
Kenya	159 935	62 177
Libye	1 653 903	–
Mali	19 572	–
Maroc	228 523	662 835
Mexique	241 209	948 334
Nigéria	130 566	682 932
Norvège	2 264 537	1 072 356
Ouganda	10 000	–
Pakistan	3 460 000	–
Pays-Bas	–	679 341
République de Corée	–	3 000
République démocratique du Congo	10 000	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 759 924	5 208 301
Rwanda	10 000	–
Suède	4 967 274	2 021 137

<i>Pays/organismes</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Togo	9 970	–
Turquie	100 000	–
Zambie	19 980	–
Zimbabwe	9 975	–
Total des contributions (gouvernements)	150 503 565	51 098 557
Organismes		
Agence australienne de développement international	5 615 454	–
Agence canadienne de développement international	8 679 334	13 723 886
Agence suédoise de coopération internationale au développement	–	4 700 659
Banque asiatique de développement	2 842 573	6 824 733
Banque de développement du Conseil de l'Europe	–	239 328
Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale	1 262 583	4 833 849
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Somalie)	23 979	233 440
CARE International (Royaume-Uni)	30 943	–
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	–	75 000
Corporación Volver a la Gente	101 565	–
Département de l'intérieur et des collectivités locales (Philippines)	–	34 000
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	35 301	–
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Royal Commonwealth Society (Sri Lanka)	64 120	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	514 263	–
Fonds d'affectation spéciale/moyens de subsistance et sécurité alimentaire (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)	1 092 012	–
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (Pakistan)	375 000	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour l'aide au développement (Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement)	4 119 288	14 868 394
Fonds des Nations Unies pour la population (Pakistan)	1 020 000	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 822 452	1 774 253
Fonds des Nations Unies pour l'enfance – Bureau de pays pour la Somalie	–	205 970
Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies	9 207 989	4 231 017
Fonds international de développement agricole	–	660 000
Fonds international de développement agricole (Kenya)	–	660 000

<i>Pays/organismes</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Fonds pour la reconstruction d'Haïti (Groupe des Nations Unies pour l'aide au développement)	12 780 640	–
Fundação Euclides da Cunha	63 017	–
Fundação Sousa Andrade de Apoio ao Desenvolvimento da Universidade Federal do Maranhão	58 364	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3 600 726	1 820 568
Irish Aid	245 000	288 600
Ministère du développement international (Royaume-Uni)	14 069 312	10 059 874
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	–	159 044
Municipalité d'Hani i Elezit	26 128	–
New Zealand Aid Programme	250 000	–
Norwegian People's Aid	–	1 249 975
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Islamabad)	137 715	–
Organisation mondiale de la Santé (Soudan)	1 356 589	–
Programme alimentaire mondial	–	162 694
Programme des Nations Unies pour le développement	14 311 810	25 252 358
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	20 000
Secrétariat du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	1 151 144	–
Section de l'audit du HCR (Bureau des services de contrôle interne)	196 254	–
Société financière internationale	–	29 313
Stratégie internationale de prévention des catastrophes	158 315	–
Union africaine	–	50 000
Union européenne	23 477 763	10 413 851
United States Agency for International Development	29 724 494	10 257 830
Total des contributions (organismes)	138 414 127	112 828 636
Autres donateurs		
Al Fayhaa Union of Municipalities	40 980	–
Armée du salut (Sri Lanka)	740 964	967 697
Art Consultancy Agency Riegelsberger	–	7 590
BASF Aktiengesellschaft	180 950	1 323 055
Bureau de la construction de la municipalité de Jiangyin	107 138	–
Centre de recherches pour le développement international	–	1 618
Croissant-Rouge (Émirats arabes unis)	–	821 722
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	–	2 040 141
Fundação Vale	107 000	–
Gouvernement de l'État de Veracruz (Mexique)	–	183 673
Institute for the Protection and the Security of the Citizen	91 853	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Instituto de Promoción y Apoyo al Desarrollo	–	88 647
Japan Habitat Association	30 000	–
Japan Platform	–	56 650
Katahira and Engineers International	38 384	1 739 106
Knorr Bremse Global Care	–	99 441
Ministère afghan de la réhabilitation et du développement rural	894 920	–
Municipalité de Munich	28 127	335 394
Organisation de la Conférence islamique	75 000	–
Organizzazione Overseas	–	56 000
Préfecture de la ville de Rio de Janeiro	2 452 973	–
Produits divers reçus par ONU-Habitat	1 670	–
Rotary	–	50 000
Sagittarius Mines, Inc.	–	20 833
Université américaine de Beyrouth	9 973	–
VARA Broadcasting Corporation (Pays-Bas)	–	6 326
Total (autres donateurs)	4 799 932	7 797 893
Total des contributions aux fonds d'affectation spéciale	293 717 624	171 725 086
Projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement	–	1 282 373
Total des contributions	293 717 624	173 007 459
		État VI

État VIII

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

**Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite :
recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice
biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Assurance maladie après la cessation de service	Congés annuels accumulés	Prestations liées au rapatriement	Total	
					2011	2009
Engagements non budgétisés		(9 262)	100	(206)	(9 368)	86
Excédent (déficit) net		(9 262)	100	(206)	(9 368)	86
Prélèvements sur les réserves		–	–	–	–	221
Soldes des fonds en début d'exercice		(8 177)	(1 968)	–	(10 145)	(10 452)
Soldes des fonds en fin d'exercice		(17 439)	(1 868)	(206)	(19 513)	(10 145)
Réserves en début d'exercice		–	–	2	2	–
Virements sur les réserves		–	–	(2)	(2)	2
Réserves en fin d'exercice		–	–	–	–	2
Total des réserves et des soldes des fonds		(17 439)	(1 868)	(206)	(19 513)	(10 143)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Assurance maladie après la cessation de service	Congés annuels accumulés	Prestations liées au rapatriement	Total	
					2011	2009
Actif						
Soldes interfonds	Note 7	–	–	3 779	3 779	2 706
Total de l'actif		–	–	3 779	3 779	2 706
Passif						
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 13	17 439	1 868	3 985	23 292	12 849
Total du passif		17 439	1 868	3 985	23 292	12 849
Réserves et soldes des fonds						
Réserves		–	–	–	–	2

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Total</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009</i>
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	(17 439)	(1 868)	(206)	(19 513)	(10 145)
Total des réserves et des soldes des fonds	Note 13	(17 439)	(1 868)	(206)	(19 513)	(10 143)
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		–	–	3 779	3 779	2 706

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Le Programme des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ses objectifs

a) Le 16 décembre 1974, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3327 (XXIX), par laquelle elle a créé la Fondation pour l'habitat et les établissements humains.

b) Le 19 décembre 1977, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/162, par laquelle elle a doté la Fondation d'un secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et de la Commission des établissements humains.

c) Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/206, par laquelle elle a décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, deviendrait le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et que la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Dans la même résolution, l'Assemblée a confirmé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains serait chargé d'administrer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

d) Les principaux objectifs du Programme sont les suivants :

i) Améliorer les conditions de logement des pauvres et assurer le développement durable des établissements humains;

ii) Suivre et évaluer le degré de réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et de ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg en ce qui concerne les bidonvilles, l'accès à l'eau potable et les services d'assainissement;

iii) Améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de logements urbains et renforcer les capacités à cet égard, principalement aux niveaux national et local;

iv) Faciliter la mobilisation des investissements étrangers et nationaux en appui aux programmes de construction de logements appropriés et d'infrastructures connexes et aux institutions et mécanismes de financement du logement, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le

Contrôleur, ainsi qu'à l'annexe spéciale des règles de gestion financière d'ONU-Habitat et aux décisions spécifiques du Conseil d'administration. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, lequel a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.
- c) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des contributions volontaires, les règles applicables sont celles énoncées à l'alinéa i) du paragraphe k) ci-après.
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant

converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Lorsque l'application des taux de change en vigueur à la date des états donne une estimation de la valeur matériellement différente de celle à laquelle aboutirait l'application des taux de change pratiqués par l'Organisation pour le dernier mois de l'exercice budgétaire, la différence est quantifiée dans une note de bas de page.

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique, et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

i) Les résultats des opérations de l'Organisation présentés dans les états I à III sont consolidés par type de fonds, après élimination de tous les cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) En vertu de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale, les dépenses du secrétariat d'ONU-Habitat sont en partie imputées sur le budget de l'ONU. Des informations détaillées sur ces dépenses sont données dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU. Cependant, pour plus de transparence, l'état des crédits ouverts pour ONU-Habitat au budget ordinaire de l'exercice considéré est présenté dans l'état I tandis que l'actif et le passif correspondants sont indiqués, s'il y a lieu, dans l'état II.

k) Recettes :

i) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice considéré. Les contributions annoncées mais non versées au bout de trois ans sont examinées et passées en charge durant l'exercice au cours duquel elles sont attendues depuis quatre ans. Les contributions annoncées ne peuvent être reportées pendant plus de quatre ans dans les livres d'ONU-Habitat qu'à la condition que le donateur s'engage par écrit à les régler dans un délai précis. Les contributions volontaires effectuées en espèces ou sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

ii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'Organisation administre des projets ou autres programmes en leur nom;

iii) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

iv) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes remboursées au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses

afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les prêts, les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements des trésoreries communes. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

vi) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, le montant des gains nets réalisés sur les opérations de change, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

vii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais enregistrées comme versements ou contributions reçus d'avance, ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa iii) du paragraphe n) ci-après;

viii) Les économies réalisées du fait de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs ayant trait aux dépenses afférentes aux programmes sont directement ajoutées aux soldes des fonds. Les économies réalisées au titre des dépenses des projets sont créditées au projet concerné.

l) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice biennal au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iv) et vi) ci-après;

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'Organisation pour générer des recettes. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. Si la valeur de réalisation des placements à court terme est inférieure à la valeur comptable, celle-ci est ajustée en conséquence (voir aussi la note 6);

iii) Les trésoreries communes comprennent les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué à l'alinéa m) du paragraphe ci-dessus. La part de chaque fonds dans les trésoreries communes est indiquée dans l'état financier pertinent, et sa composition et la valeur de réalisation des placements correspondants sont précisées dans la note 6;

iv) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

v) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus aux fonds de coopération technique, aux fonds d'affectation spéciale et autres comptes spéciaux, au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres fonds de l'Organisation. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans la note 15 relative aux états financiers;

viii) Les prêts et intérêts courus à recevoir correspondent au montant des prêts y compris les intérêts courus.

n) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves opérationnelles ou autres sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices biennaux à venir, les paiements ou contributions reçus par avance et d'autres recettes encaissées par anticipation;

- iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements de l'exercice considéré qui sont imputables sur des fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Les engagements non réglés se rapportant à des fonds de nature pluriannuelle restent valables jusqu'à l'achèvement du projet;
- v) Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers;
- vi) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé annuel accumulés et les prestations liées au rapatriement. Ces engagements sont calculés sur une base actuarielle;
- o) Réserve financière : comme l'indique la règle de gestion financière 304.3.2 b) de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité et l'intégrité financières de celle-ci, de compenser les fluctuations de trésorerie et de couvrir tous autres besoins de cette nature dont peut décider le Conseil d'administration.
- p) Réserve opérationnelle : en ce qui concerne le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme, il convient, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286, qu'une réserve opérationnelle représentant 20 % du montant estimatif des recettes annuelles au titre de l'appui au programme soit conservée en permanence sur un compte distinct. Elle doit permettre de protéger contre les déficits imprévus consécutifs à des ajustements liés à l'exécution, à l'inflation ou aux opérations de change ou d'acquitter des obligations légales en cas de cessation soudaine d'activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale, comme le prévoit la circulaire administrative ST/AI/284, la réserve de fonctionnement doit toujours représenter 15 % du montant estimatif des dépenses annuelles, afin de permettre de faire face à d'éventuels manques à recevoir et sera utilisée pour couvrir les dernières dépenses imputées sur le fonds d'affectation spéciale, y compris pour liquider toutes dépenses non encore réglées.
- q) Réserve des fonds de crédit : comme l'indique la règle de gestion financière 304.3.2 e) de la Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les établissements humains, la réserve des fonds de crédit a pour objet de garantir les emprunts engagés par la Fondation et de maintenir une situation de trésorerie saine dans le compte des fonds de crédit de la Fondation.
- r) Solde des fonds préaffectés : les fonds affectés à des projets spécifiques ne peuvent être utilisés pour les dépenses de la Fondation relatives à des projets et programmes auxquels des fonds n'ont pas été expressément affectés.
- s) Imprévus : une provision a été constituée pour couvrir les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, aux titulaires de postes dont le coût est imputé sur des fonds d'affectation spéciale ou sur le budget de la Fondation, et ce, à raison de 1 % de la rémunération de base nette.

t) Activités de coopération technique :

i) Les états financiers relatifs à la coopération technique rendent compte des activités financées au moyen de contributions volontaires ou de fonds fournis, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en vertu d'arrangements interorganisations;

ii) Les contributions volontaires versées par des États Membres ou d'autres donateurs pour les activités de coopération technique sont comptabilisées comme recettes au moment où elles sont reçues, même dans le cas des montants qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier;

iii) Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations : les fonds reçus du PNUD sont alloués compte tenu des intérêts et autres recettes accessoires en fonction du total des dépenses;

iv) Les intérêts et recettes accessoires au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale correspondant;

v) Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile, et non de l'exercice biennal, auxquels ils se rapportent. Toutefois, conformément aux normes fixées par le PNUD en matière de communication de l'information financière, les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs livres au-delà de 12 mois lorsque l'obligation de payer demeure. Les économies réalisées lors du règlement ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit du projet concerné et viennent en déduction des dépenses de l'exercice, conformément aux normes fixées par le PNUD;

vi) Les intérêts créditeurs sont répartis entre les fonds d'affectation spéciale en fin d'année au prorata du solde moyen mensuel de chacun.

u) ONU-Habitat fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

v) Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, ONU-Habitat est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats de la Caisse d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies. Aussi la part d'ONU-Habitat dans la situation nette de la Caisse n'est-elle pas comptabilisée dans les états financiers. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour les organisations. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut

qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Autres recettes/recettes accessoires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Éliminations (toutes opérations)</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Gains réalisés sur les opérations de change	92	23	–	115	458
Contributions non affectées	33	–	–	33	–
Compensations des émissions de carbone	175	–	(175)	–	–
Autres recettes diverses	19	–	–	19	–
Total	319	23	(175)	167	248

Note 4

Ajustements sur exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Ajustements au titre des dépenses d'exercices antérieurs	32	(84)	(52)	(938)
Annonces de contribution : ajustements au titre d'exercices antérieurs	10	(810)	(800)	–
Appui au programme : ajustements au titre d'exercices antérieurs	–	–	–	654
Passation par profits et pertes	(35)	(1)	(36)	(2)
Total	7	(895)	(888)	(286)

Note 5

Remboursements des États membres et autres donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Gouvernement iraquien	–	(140)	(140)	–
Croix-Rouge australienne	–	–	–	(102)
Gouvernement néerlandais	–	(21)	(21)	(33)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	(50)	–	(50)	–
Ministerie van Buitenlandse Zaken	–	–	–	(118)
Siège du PNUD	–	(56)	(56)	–
Agence suédoise de coopération internationale au développement	(270)	–	(270)	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, Bureau des ressources et des partenariats stratégiques/PNUD	–	(1 015)	(1 015)	(80)
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	(278)	(278)	–
Commission économique pour l'Afrique	(19)	–	(19)	–
Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies	(40)	–	(40)	(46)
Gouvernement belge sous couvert de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies	(11)	–	(11)	–
Conseil de la Police nationale suédoise	(21)	–	(21)	–
Ministère du développement international (Royaume-Uni)	–	(161)	(161)	–
Représentant résident du PNUD (Maldives)	–	(63)	(63)	–
Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)	–	(2)	(2)	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Islamabad)	–	(20)	(20)	–
Total	(411)	(1 756)	(2 167)	(379)

Note 6**Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en devises convertibles et en devises non convertibles, au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Trésorerie commune^a</i>	<i>Encaisse et dépôts à terme</i>
Activités de la Fondation			
Montants libellés en dollars des États-Unis		89 027	2 700
Montants libellés en euros		14 919	–
Montants libellés en roupies indiennes ^b		–	101
Total	État V	103 946	2 801
Dont :			
Encaisse et dépôts à terme, en dollars des États-Unis		10 118	2 700
Encaisse et dépôts à terme, en euros ^c		7 155	–
Encaisse et dépôts à terme, en roupies indiennes		–	101

	Référence	Trésorerie commune ^a	Encaisse et dépôts à terme
Placements à court terme au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu ^d		27 183	–
Placements à long terme		59 174	–
Intérêts courus à recevoir		316	–
Total		103 946	2 801
Activités de coopération technique			
Montants libellés en dollars des États-Unis	État VII	114 603	6 908
Dont :			
Encaisse et dépôts à terme		13 025	6 908
Placements à court terme au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu ^d		32 732	–
Placements à long terme		68 566	–
Intérêts courus à recevoir		280	–
Total		114 603	6 908
Total, activités de la Fondation et activités de coopération technique	État II	218 549	9 709

^a Les placements sont regroupés dans la trésorerie commune du Siège. La Division de la trésorerie au Siège de l'ONU est seule responsable de la politique des placements, les bureaux participants n'étant responsables que de la planification de leurs mouvements de fonds/liquidités. Les placements sont effectués dans diverses valeurs, si bien que les échéances et les taux d'intérêt varient. Il n'est donc pas commode d'indiquer les dates d'échéance et les taux d'intérêt de ces placements. Voir note 22 pour en savoir plus.

^b Le taux de change utilisé pour calculer les montants équivalents en dollars des États-Unis était de 52,8 roupies indiennes pour 1 dollar. Au 31 décembre 2011, le montant en roupies indiennes s'établissait à 5 311 994.

^c Les réserves en euros comprennent l'encaisse et les dépôts à terme (5 538 176 euros) et les intérêts courus à recevoir (76 008 euros). Au 31 décembre 2011, le taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU était de 0,774 euro pour 1 dollar.

^d Dans le cas des placements à court terme dont la valeur de réalisation est inférieure au prix coûtant, la valeur comptable est ajustée en conséquence. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Aucun changement n'est intervenu pendant la période.

Note 7

Soldes interfonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total 2011	Total 2009
Soldes débiteurs interfonds	5 879	8 743	3 779	18 401	27 586
Soldes créditeurs interfonds	(13 829)	(6 063)	–	(19 892)	(28 165)
Montant net des soldes débiteurs/(créditeurs) interfonds	(7 950)	2 680	3 779	(1 491)	(579)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total 2011	Total 2009
Soldes créditeurs/interfonds dus à :					
Office des Nations Unies à Nairobi				(1 491)	(579)
Total net des soldes créditeurs interfonds				(1 491)	(579)

Les comptes interfonds concernent les transactions entre le Fonds général et les autres fonds des Nations Unies au titre des activités de la Fondation et des activités de coopération technique, qui sont régularisées périodiquement.

Note 8

Comptes débiteurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Budget ordinaire	Total 2011	Total 2009
Fonctionnaires	485	290	–	775	1 061
Organismes/entités des Nations Unies	3 570	1 791	514	5 875	4 660
Fournisseurs	31	11	–	42	83
Gouvernements	194	13	–	207	–
Autres	66	50	–	116	275
Total	4 346	2 155	514	7 015	6 079
Répartition par ancienneté des soldes débiteurs :					
Moins de six mois	4 203	1 856	514	6 573	5 138
Depuis plus de six mois mais moins d'un an	38	21	–	59	458
Depuis plus d'un an	33	80	–	113	162
Depuis plus de deux ans	72	198	–	270	321
Total	4 346	2 155	514	7 015	6 079

Note 9

Projets financés par des dons : soldes des fonds

Le montant de 4,4 millions de dollars, qui figure dans l'état II sous la rubrique « Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs », est dû par le PNUD, en vertu des arrangements interorganisations en vigueur; sur ce montant, 0,7 million de dollars correspondent à des engagements non réglés.

Note 10
Autres éléments d'actif et de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Autres éléments d'actif				
Charges comptabilisées d'avance – engagements afférents à des exercices à venir	794	516	1 310	–
Charges comptabilisées d'avance – avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	200	128	328	296
Autres	–	17	17	190
Total	994	661	1 655	486
Autres éléments de passif				
Sommes à recevoir liées aux engagements afférents des exercices à venir	1 203	421	1 624	–
Engagements afférents à des exercices à venir	794	516	1 310	–
Total	1 997	937	2 934	–

Note 11
Engagements non réglés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Exercices antérieurs	7 560	1 598	–	9 158	6 037
Exercices en cours	19 461	55 709	514	75 684	69 528
Total	27 021	57 307	514	84 842	75 565

Note 12
Comptes créditeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	<i>Total</i>	
			<i>2011</i>	<i>2009</i>
Fonctionnaires	372	196	568	509
Organismes/entités des Nations Unies	1 364	1 248	2 612	2 812
Fournisseurs	86	26	112	532
Gouvernements	312	–	312	147
Autres	272	43	315	166
Total	2 406	1 513	3 919	4 166

Note 13**Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>	
	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Assurance maladie après la cessation de service	17 439	8 177
Congés annuels	1 868	1 968
Prestations liées au rapatriement	3 985	2 704
Total	23 292	12 849
À déduire : Provision déjà constituée	(3 779)	(2 706)
Montant net de la part non provisionnée	19 513	10 143

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé annuel et les prestations liées au rapatriement. Comme l'indique la note 2 n) vi), ces trois catégories d'engagement sont calculées sur la base d'une évaluation actuarielle. Une évaluation a été menée au 31 décembre 2011.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent décider de s'affilier au régime d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et 5 ans d'affiliation dans le cas des fonctionnaires recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2012, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : un taux d'actualisation de 4,5 %; un taux d'inflation pour l'année en cours et l'année à venir de 2,5 %; une hausse du coût des soins de santé de 8,0 % en 2012, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes, pour les plans d'assurance maladie proposés aux États-Unis hors Medicare et pour les plans proposés dans les autres pays, de 7,0 % en 2012, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes, pour les plans d'assurance maladie Medicare proposés aux États-Unis, et de 5,0 %, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes, pour les plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis; des hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle;

iii) Les primes payées par les retraités et une partie des primes des fonctionnaires en activité sont déduites du montant brut des engagements pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée

générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le plan d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011 a été estimée à 17 439 000 dollars;

v) Indépendamment des hypothèses indiquées à l'alinéa b) ii) ci-dessus, l'on estime que la valeur actuelle des engagements augmenterait de 26,2 % ou diminuerait de 19,8 %, respectivement, si la tendance à la hausse des coûts des frais médicaux était accrue ou réduite de 1,0 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De même, l'on estime que le montant des engagements cumulés diminuerait de 20,2 % ou augmenterait de 27,4 %, respectivement, si le taux d'actualisation était accru ou réduit de 1,0 %.

c) Congés annuels :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu peuvent prétendre à un versement en compensation de leurs jours de congé non pris, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables au maximum. Cet avantage est dénommé prestation liée aux congés annuels accumulés;

ii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : un taux d'actualisation de 4,5 %; une progression des traitements allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; une augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 12,5 jours pour les trois premières années de service, de 3,0 jours de la quatrième à la sixième année, et de 0,1 jour chaque année par la suite;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des congés payés au 31 décembre 2011 a été estimée à 1 868 000 dollars.

d) Indemnités de rapatriement :

i) Lors de leur cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont une condition de résidence en dehors du pays dont ils ont la nationalité lors de la cessation de service, ont droit à une prime de rapatriement qui est fonction de la durée des services accomplis, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;

ii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : un taux d'actualisation de 4,5 %; une progression des traitements allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; une augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des indemnités de rapatriement au 31 décembre 2011 a été estimée à 3 985 000 dollars.

Note 14
Réserves et soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2011	2009
Réserve financière	6 619	–	–	6 619	6 944
Réserve des fonds de crédit	550	–	–	550	–
Réserve de fonctionnement	4 726	13 320	–	18 046	10 568
Autres réserves*	–	–	–	–	2
Total des réserves	11 895	13 320	–	25 215	17 514
Solde des fonds de crédit	2 642	–	–	2 642	3 000
Solde des fonds préaffectés	37 161	48 517	–	85 678	81 546
Excédent (déficit) cumulé	23 446	9 783	(19 513)	13 716	31 567
Total, soldes des fonds	63 249	58 300	(19 513)	102 036	116 113
Total, réserves et solde des fonds	75 144	71 620	(19 513)	127 251	133 627

* Les autres réserves sont l'excédent des fonds reçus pour la prestation au titre des indemnités de rapatriement par rapport au montant prévu par l'évaluation actuarielle.

Note 15
Biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

	Total	
	2011	2009
Siège		
Matériel informatique	1 594	979
Matériel de bureau	12	11
Matériel de radio et de télécommunication	55	23
Matériel audiovisuel/photographique	97	49
Matériel de transport	201	189
Mobilier	568	610
Matériel de reproduction	13	156

	<i>Total</i>	
	2011	2009
Matériel médical	17	–
Total, Siège	2 557	2 017
Bureaux hors siège		
Bureaux régionaux et extérieurs	571	566
Projets	11 471	7 012
Total, bureaux hors Siège	12 042	7 578
Total	14 599	9 595
Résumé		
Solde d'ouverture	9 595	10 401
Acquisitions	3 248	1 986
Cessions		
Passation par profits et pertes	(30)	(31)
Ventes	(13)	–
Dons	(83)	(1 102)
Transferts à d'autres bureaux ou missions	(2)	(52)
Autres	–	(8)
Ajustements sur exercices antérieurs ^a	1 884	(1 599)
Solde de clôture	14 599	9 595

^a L'inventaire figurant dans la base de données a été modifié pour correspondre à l'inventaire physique au 31 décembre 2011.

Note 16
État des crédits ouverts (hors contributions du personnel),
au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits aloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Dépenses</i>	
				<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Fonds général de l'ONU					
Traitements et autres dépenses de personnel	21 124	30	21 357	21 387	20 793
Dépenses de fonctionnement	2 210	101	1 998	2 099	2 106
Total partiel	23 334	131	23 355	23 486	22 899
Compte spécial pour des activités complémentaires en faveur du développement					

	Crédits aloués	Engagements non réglés	Décaissements	Dépenses	
				Total 2011	Total 2009
Traitements et autres dépenses de personnel	94	–	22	22	70
Services contractuels	757	193	358	551	633
Voyages	145	15	91	106	117
Dépenses de fonctionnement	60	3	19	22	22
Bourses, subventions et contributions	948	172	318	490	258
Total partiel	2 004	383	808	1 191	1 100
Total	25 338	514	24 163	24 677	23 999

Note 17**Fonds d'affectation spéciale, pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables**

a) Un montant de 2 750 000 dollars a été alloué aux opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ au titre du compte créé pour les fonds de crédit.

b) Il a été créé une réserve des fonds de crédit correspondant à 20 % des opérations expérimentales de prêts de capitaux au titre du compte créé pour les fonds de crédit, afin de garantir les emprunts engagés par la Fondation et de maintenir une situation de trésorerie saine dans le compte des fonds de crédit de la Fondation.

c) Les intérêts créditeurs provenant des opérations de prêts sont inscrits en recettes l'année où ils sont perçus.

d) Au 31 décembre 2011, cinq prêts avaient été versés. Les montants des prêts à recevoir, regroupés suivant la durée d'échéance, se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

5 ans ou moins	796
De 6 à 10 ans	340
Plus de 10 ans	1 108
Total, prêts à recevoir	2 244
Intérêts courus	7
Total, prêts et intérêts à recevoir	2 251

e) Ces prêts produisent des intérêts à un taux moyen pondéré de 4,2 %.

Note 18
Changement de conventions comptables

Crédits prélevés sur le budget ordinaire

a) Les crédits d'ONU-Habitat prélevés sur le budget ordinaire, qui apparaissaient anciennement dans une note jointe aux états financiers, figurent désormais dans les états financiers. Les éléments d'actif et de passif se rapportant aux crédits prélevés sur le budget ordinaire appartiennent intégralement au Secrétariat de l'ONU et sont comptabilisés dans les états financiers de l'Organisation (vol. I). Toutefois, les éléments relatifs aux dépenses qui ont été enregistrées par ONU-Habitat apparaissent dans l'état II ci-dessus. La direction estime que cette politique permet de donner une présentation plus complète des résultats financiers d'ONU-Habitat. Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été retraités dans les états I et II comme indiqué ci-dessous.

Récapitulatif de tous les fonds : recettes et dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initialement constaté</i>	<i>Inclusion du budget ordinaire</i>	<i>Montant retraité</i>
Ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU	–	23 999	23 999
Total, recettes	311 605	23 999	335 604
Total, dépenses	296 357	23 999	320 356

Traitement des avances versées aux agents d'exécution

b) Les avances versées par ONU-Habitat aux agents d'exécution, qui étaient inscrites directement dans les engagements non réglés, sont désormais comptabilisées comme des sommes à recevoir, et l'engagement est réduit à la réception du rapport sur les dépenses de l'agent d'exécution.

Traitement des comptes d'avances temporaires

c) Les soldes bancaires d'ONU-Habitat sur les comptes d'avances temporaires pour ses bureaux hors Siège, qui étaient anciennement comptabilisés comme des comptes débiteurs, sont désormais enregistrés dans les livres comme des soldes bancaires. La direction estime que cette méthode permet de classer convenablement la trésorerie liée aux comptes d'avances temporaires et, partant, de mieux les présenter dans les états financiers.

d) Les modifications aux paragraphes b) et c) ci-dessus ont une incidence sur l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds aussi bien pour les activités de la Fondation (état V) que pour les activités de coopération technique (état VII), ainsi que sur le récapitulatif de tous les fonds (état II). Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été retraités comme indiqué ci-dessous.

Récapitulatif de tous les fonds : actif, passif, réserves et soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initialement constaté</i>	<i>Reclassement des soldes bancaires (bureaux hors Siège)</i>	<i>Avances versées aux agents d'exécution</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Montant retraité</i>
Encaisse et dépôts à terme	1 888	1 150	–	–	3 038
Débiteurs	2 883	(1 150)	3 395	951	6 079
Engagements non réglés	71 219	–	3 395	951	75 565

Activités de la Fondation : actif, passif, réserves et soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initialement constaté</i>	<i>Reclassement des soldes bancaires (bureaux hors Siège)</i>	<i>Avances versées aux agents d'exécution</i>	<i>Montant retraité</i>
Encaisse et dépôts à terme	928	92	–	1 020
Débiteurs	1 308	(92)	2 687	3 903
Engagements non réglés	44 038	–	2 687	46 725

Activités de coopération technique : actif, passif, réserves et soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initialement constaté</i>	<i>Reclassement des soldes bancaires (bureaux hors Siège)</i>	<i>Avances versées aux agents d'exécution</i>	<i>Montant retraité</i>
Encaisse et dépôts à terme	960	1 058	–	2 018
Débiteurs	1 575	(1 058)	708	1 225
Engagements non réglés	27 181	–	708	27 889

e) Le récapitulatif de tous les fonds : état des flux de trésorerie (état III) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 a été retraité en conséquence.

Note 19**Passif éventuel**

Au 31 décembre 2011, ONU-Habitat n'avait pas de passif éventuel à constater.

Note 20**Traitement des engagements afférents à des exercices ultérieurs**

a) Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011, ONU-Habitat a comptabilisé les engagements au titre d'exercices à venir comme élément de passif dans ses livres. Par le passé, ces engagements étaient inscrits comme éléments de passif à court terme.

b) Cette modification est conforme aux instructions données à ce sujet par le Siège de l'ONU. La direction estime que cette méthode permet d'indiquer convenablement dans les états financiers les sommes qu'ONU-Habitat verse à ses partenaires par le biais de divers instruments d'accord. Le montant correspondant apparaît dans les engagements afférents à des exercices ultérieurs à la note 10 et est constaté au bilan parmi les autres éléments de passif, contrebalancé par une entrée correspondante dans les autres éléments d'actif.

c) Étant donné qu'il est difficile d'obtenir des chiffres comparatifs, les états financiers des exercices précédents n'ont pas été retraités.

Note 21

Contributions en nature

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011, ONU-Habitat a reçu des contributions volontaires en nature sous forme de biens et de services émanant de divers gouvernements et organisations. La juste valeur de ces contributions est estimée à 4 663 956 dollars.

Note 22

Trésoreries communes

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, et celui d'ONU-Habitat. Ces fonds sont regroupés dans l'une des trois trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement de toutes les trésoreries communes obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes.

b) Objectifs de la gestion des placements :

D'après les directives, toutes les trésoreries communes ont pour objectifs de gestion des placements, en ordre de priorité décroissant :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU et les participants aux trésoreries puissent aisément couvrir tous leurs besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la

trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Trésoreries communes :

i) ONU-Habitat participe aux trésoreries communes suivantes :

a. Trésorerie commune hors Siège, qui ne comprend que des placements en dollars des États-Unis et n'est utilisée que pour les fonds dont les principaux livres comptables sont tenus ailleurs qu'au Siège de l'ONU;

b. Trésorerie commune en euros, qui ne comprend que des placements en euros et n'est utilisée que pour les fonds des entités autres que le Siège de l'ONU qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations;

ii) Les trésoreries communes investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Elles n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions;

iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus des placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des trésoreries communes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iv) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant à la trésorerie commune.

d) Information financière relative à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros :

i) Au 31 décembre 2011, les deux trésoreries communes détenaient des actifs d'une valeur totale de 1 956,0 millions de dollars, dont un montant de 218,5 millions dû à ONU-Habitat, comme l'indique la rubrique « Trésorerie commune » de l'état II;

ii) Le tableau V.1 récapitule l'information financière relative aux trésoreries communes au 31 décembre 2011.

Tableau V.1
**État récapitulatif de l'actif et du passif des trésoreries communes
 au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total</i>
Actif			
Placements à court terme ^a	627 484	122 754	750 238
Placements à long terme ^b	940 267	152 256	1 092 523
Total des placements	1 567 751	275 010	1 842 761
Encaisse	2	106 815	106 817
Produits des placements à recevoir	3 842	2 530	6 372
Total de l'actif	1 571 595	384 355	1 955 950
Passif			
Dû à ONU-Habitat	203 630	14 919	218 549
Dû aux autres fonds participant aux trésoreries communes	1 367 965	369 436	1 737 401
Total du passif	1 571 595	384 355	1 955 950
Actif net	–	–	–

**État récapitulatif des recettes nettes des trésoreries communes
 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros^c</i>	<i>Total</i>
Recettes nettes			
Intérêts créditeurs	40 714	4 355	45 069
Plus-values réalisées sur les ventes de titres	10 080	478	10 558
Produits du prêt de titres ^d	559	–	559
Recettes nettes d'exploitation	51 353	4 833	56 186

^a Valeur comptable ou valeur de réalisation si elle est inférieure.

^b Valeur comptable.

^c Hors plus-values ou moins-values provenant de la réévaluation des placements en euros.

^d Le prêt de titres désigne le prêt à court terme par l'ONU de titres qui lui appartiennent et pour lequel elle est rémunérée. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat qui prévoit que l'emprunteur donne en garantie à l'Organisation un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

e) Composition de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros :

Le tableau V.2 montre la valeur des placements détenus par les deux trésoreries communes, par type d'instrument.

Tableau V.2
Ventilation par type d'instrument des placements des trésoreries communes au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	989 127	990 001
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	325 031	326 577
Total partiel	1 314 158	1 316 578
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	178 615	178 615
Total, placements	1 567 751	1 570 174
<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	93 819	93 764
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	103 672	104 055
Total partiel	197 491	197 819
Dépôts à terme	77 519	77 519
Total, placements	275 010	275 338
<i>Total des trésoreries communes</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	1 082 946	1 083 765
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	428 703	430 632
Total partiel	1 511 649	1 514 397
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	256 134	256 134
Total, placements	1 842 761	1 845 512

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

f) Gestion du risque financier :

La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation : Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme. Le tableau V.3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par les trésoreries communes :

Tableau V.3
**Ventilation des placements des trésoreries communes au 31 décembre 2011,
par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	197 491	Standard and Poor's : AAA; Moody's : Aaa
Dépôts à terme	77 519	Fitch : B
Total, placements	275 010	

^a Valeur comptable des titres au 31 décembre 2011.

ii) Risque d'illiquidité :

Les trésoreries communes sont exposées à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Elles conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leurs encaisses, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les trésoreries communes peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible;

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur en dollar des États-Unis de placements effectués dans d'autres monnaies suive les fluctuations des taux de change. La trésorerie commune hors Siège ne court pas de risque de change car ses placements sont en dollars des États-Unis. La trésorerie commune en euros est exposée à des risques de change car elle détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change

lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros;

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé. Dans la mesure où leurs placements comprennent des titres portant intérêts, les trésoreries communes sont exposées au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2011, les placements des trésoreries communes comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie en euros était de 0,89 année et de 0,93 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux. Le tableau V.4 illustre la façon dont la juste valeur des trésoreries au 31 décembre 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau V.4
Sensibilité des trésoreries communes aux taux d'intérêt, au 31 décembre 2011

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)		
	Trésorerie commune hors Siège	Trésorerie commune en euros	Total
-200	28	5	33
-150	21	4	25
-100	14	3	17
-50	7	1	8
0	0	0	0
50	-7	-1	-8
100	-14	-3	-17
150	-21	-4	-25
200	-28	-5	-33

v) Autres risques de prix :

Les trésoreries communes ne sont pas exposées à d'autres risques de prix significatifs, car elles n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

